

|                        |           |
|------------------------|-----------|
| <b>n°50</b>            | Mars 2005 |
| Fiscalités, p.3        |           |
| Morlandland, p.5       |           |
| OUI ou NON ?, p.7 et 8 |           |
| Tchernobyl, p.10       |           |
| la dernière partie     |           |

# How do you do, Mister Morlande ?

C'est en juin 1999 que Jacques Morland a basculé dans le camp de la délinquance financière et fiscale. A partir de ce moment, l'imprimeur lucéen cède aux sirènes de l'argent-roi en «investissant» dans des sociétés fictives : 2000+ SA au Luxembourg et Perkins Strategies SA à Belize, un petit paradis fiscal d'Amérique Centrale, frontalier avec le Mexique et le Guatemala. Avec trois objectifs : échapper à l'impôt, pomper impunément - du moins le croyait-il - la trésorerie de ses entreprises et vivre comme un pacha. Et la magouille a bien prospéré, même après ses élections comme maire et conseiller général de Lucé. L'Aiguillon vous présente ci-dessous un document (traduit par nos soins) en provenance de Belize, qui consiste en une drôle de procuration accordée à Morland.

ment - du moins le croyait-il - la trésorerie de ses entreprises et vivre comme un pacha. Et la magouille a bien prospéré, même après ses élections comme maire et conseiller général de Lucé. L'Aiguillon vous présente ci-dessous un document (traduit par nos soins) en provenance de Belize, qui consiste en une drôle de procuration accordée à Morland.



**Logo** Le 25 février 2005, l'association *Energies Citoyennes*, par l'intermédiaire de son avocat Philippe Méry, a assigné «en intervention forcée» Jacques Morland devant le Tribunal de Grande Instance de Chartres. Dans son action en justice, elle rappelle qu'en mai 2004, «Jacques Morland prétendant agir au nom de la commune de Lucé, dont il est le maire, a saisi le Tribunal de Grande Instance de Chartres au motif que l'association *Energies Citoyennes* et l'imprimerie *Chartres Repro* auraient contrefait le logo de la ville, nonobstant "les dispositions des articles L713-2 et suivants, L716-1, L716-3 du code la propriété intellectuelle". Il est apparu dans cette affaire que le maire de Lucé n'avait pas qualité pour agir au nom de la commune et qu'il s'agissait pour lui d'assouvir à l'insu du conseil municipal et aux frais de ses concitoyens, une vengeance personnelle à l'encontre de l'association *Energies Citoyennes*», dont le journal *L'Aiguillon* avait été à l'origine de ses ennuis judiciaires en révélant le scandale du *Lucé Info* imprimé par l'entreprise de sa fille Edwige. EC demande que Morland soit condamné à lui payer la somme de 3.000 euros à titre d'indemnité.

**Appel** Lundi 14 février, *L'Aiguillon* a été reconnu coupable de diffamation contre le juriste de la ville de Lucé, Jamal Elgani, pour avoir affirmé que celui-ci travaillait sur le dossier des prises illégales d'intérêts de son patron de maire Jacques Morland. Comme l'écrit *La Rep'* dans son édition du lendemain, «Entre la libre critique et la diffamation, il n'y a qu'un pas»... *L'Aiguillon* est condamné à payer un total de 2.800 euros quand le plaignant en réclamait plus de 5.000. Parce qu'il considère que ce jugement est le résultat d'un malentendu, que la cible de ses flèches n'était pas Elgani lui-même, mais bien le délinquant Morland, notre canard impertinent a fait appel devant la cour de Versailles.

**Deux poids deux mesures** Dans son édition du 15 février, *L'Echo Républicain* a osé écrire de Jamal Elgani qu'il est «le juriste de Jacques Morland». Tiens ! Cette fois, ledit juriste ne bronche pas. A sa place, Morland fait publier un droit de réponse (*L'Echo* du 24 février) dans lequel il affirme que le juriste n'est pas le sien mais celui de la ville de Lucé. Au printemps 2004, pour les mêmes faits, le juriste avait collé directement un procès en diffamation à *L'Aiguillon*, sans passer par le droit de réponse ni de son maire ni de lui-même...

**3ème Fête de L'Aiguillon : 21 mai 2005**

**POWER OF ATTORNEY**

issued by

**PERKINS STRATEGIES S.A., Belize**

("the Company")

Incorporated under the International Business Act 1990 of Belize

I, the undersigned, duly authorized by the Board of Directors of the Company, as it states in the attached Minutes, hereby nominate, constitute and appoint

**MR. MORLAND JACQUES**

to be our true and lawful Attorney and Agent with as full as legally necessary powers to purchase, alienate, transfer, sell, lease, pledge, mortgage, encumber, or dispose of in any way or manner, the movable or immovable, corporeal or incorporeal property of the Company; to accept, endorse, collect, deposit and transfer checks, notes and any other negotiable instruments in its name; to open and to close any kind of banking account; to draw from accounts and the banking deposits of the Company, be they checking accounts, time deposits or against overdraft or any other kind of deposits. To issue notes, sign bills of exchange as a drawer, acceptor, endorser or guarantor; to accept obligations, be they of a commercial or civil nature; to represent the Company in matters of disposition and administration as well as in all affairs of management and situations in which the Company has an interest, also in general partnerships or joint ventures; to buy stock or shares of any kind in other Companies; to take part in assemblies or meetings in order to make any kind of agreements, including agreements of constitution, transformation, increase of capital and dissolution of companies; to become the legal representative of the Company as plaintiff, defendant, third party or in any other form, be they judicial, administrative, concerning labor, or of any other nature; to substitute this power in whole or partially and to revoke the substitutions; to subscribe documents wherein the Company may be involved as debtor or creditor; to make arrangements using arbitrators or any other type of arrangements whatsoever and to complete any act or enter into any contract that can be considered beneficial to the interests of the Company, because it is the intention of this Power of Attorney that it be exercised without any limitations whatsoever.

I also authorize the herewith appointed Attorney to use and exercise these powers on behalf of the Company in any part of the world including any country, state, colony, province, municipality or political subdivision of any country. The Company's attorney promises to indemnify the Director(s) in respect of all costs, charges, expenses and damages which they may sustain in relation thereto.

Issued in Belize City, on 4th June 1999

*Esther Aguet*  
ESTHER AGUET  
Directrice



**POWER OF ATTORNEY**

issued by

**PERKINS STRATEGIES S.A., Belize**

("the Company")

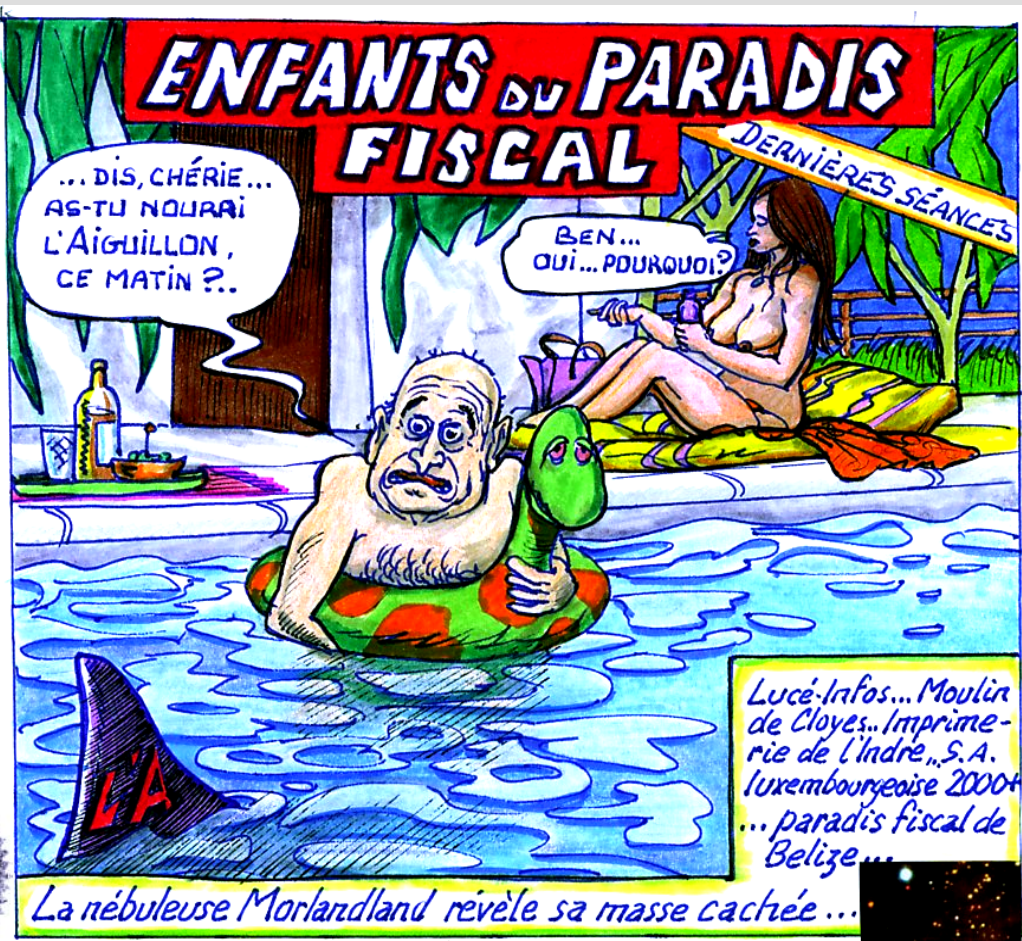
**Procuration délivrée par Perkins Strategies S.A. Belize**

(«la société»),  
régie par l'International Business Act 1990 de Belize.

Je soussignée Esther Aguet, dûment autorisée par le Conseil d'Administration de la société, comme mentionné dans le compte-rendu ci-joint, nomme et désigne par la présente

**Monsieur Morland Jacques**

notre véritable agent et représentant disposant de **tous les pouvoirs** légalement nécessaires à l'achat, l'aliénation, le



transfert, la vente, la location à bail, la mise en gage, l'hypothèque ou la liquidation de quelque manière que ce soit des biens mobiliers ou immobiliers, de la propriété matérielle ou immatérielle de la société ; il a le pouvoir d'accepter, endosser, collecter, déposer et transférer les chèques, actes et autres instruments négociables au nom de la société, d'ouvrir et de fermer toutes sortes de comptes bancaires, de retirer de l'argent des comptes et dépôts de la société, que ce soient des comptes-chèques, des dépôts à terme ou à l'encontre d'un déficit ou toute autre sorte de dépôt. De délivrer des actes, de signer des lettres de change en tant que tireur, accepteur, endosseur ou caution, d'accepter des obligations, qu'elles soient de nature commerciale ou civile ; de représenter la société pour négocier ou administrer, aussi bien que pour diriger tout projet dans lequel la société a un intérêt ou encore tout projet de société en nom collectif ou co-entreprise ; d'acheter des valeurs de toutes sortes dans d'autres sociétés, de prendre part aux assemblées ou réunions afin de parvenir à des accords, y compris des accords de constitution, transformation ou augmentation de capitaux et dissolution de sociétés ; de devenir le représentant légal de la société en tant que plaignant, défendeur, tiers ou toute autre fonction, qu'elle soit judiciaire ou administrative, concernant l'emploi ou tout autre domaine; de substituer ce pouvoir totalement ou partiellement et de révoquer les substitutions; de souscrire des documents dans lesquels la société peut être impliquée en tant que débitrice ou créditrice ; de parvenir à des arrangements avec l'aide d'un médiateur ou toute autre sorte d'arrangement quel qu'il soit et d'exécuter un acte ou passer un contrat qui peut être considéré comme conforme aux intérêts de la société car le dessein de cette procuration est d'être exercée sans limite aucune.

J'autorise également le représentant ci-dessus désigné à user et exercer ces pouvoirs au nom de la société dans n'importe quelle partie du monde, que ce soit pays, Etat, colonie, province, municipalité ou division politique de quelque pays que ce soit. Le représentant légal de la société s'engage à indemniser le ou les directeurs pour tous les coûts, charges, dépenses et dégâts qui pourraient en découler.

Délivré à Belize City, le 4 juin 1999.  
Esther Aguet, directrice.

## Nigauds mes frères

Partout dans la ville affiches et affichettes nous incitent à «stationner malin». Stationner malin signifie, c'est marqué en toutes lettres, stationner gratuitement. Les places de parking sont si onéreuses que la mairie et les commerçants redoutent que cela fasse fuir la clientèle. Avoir fixé un tarif de stationnement élevé n'est donc pas très malin. Bon, continuons. Si les malins stationnent gratuitement, a contrario, ceux qui paient ne le sont pas... malins. Ce sont des nigauds. Continuons encore. Comme JPG, adepte de la méthode Coué, répète à l'envi que «le stationnement paiera le stationnement», on ne voit pas comment le stationnement gratuit paiera le stationnement. Et dans cette affaire, je vois poindre un énorme groupe de nigauds, les ...contribuables chartrains.



## La grand-messe des énergies citoyennes

La 6ème Assemblée Générale annuelle de l'association *Energies Citoyennes* se déroulera **jeudi 17 mars 2005** en la salle des élus de l'opposition sise aux abbayes de St-Brice à Chartres (à partir de 20 h.).

A l'occasion, il sera procédé au renouvellement partiel du Conseil d'Administration. Seuls les adhérents à jour de cotisation pourront voter (8 euros pour l'an 2005, 6 euros pour les abonnés à *L'Aiguillon*). Dans la foulée, le CA élira la nouvelle ou le nouveau président jusqu'en mars 2006 non renouvelable. Les adhérents qui ne pourraient pas assister à la messe peuvent envoyer un pouvoir à l'adresse de l'association, 30 rue de Fresnay à Chartres.



Feuilletons le *Votre Ville* de février, le magazine de l'actualité chartreuse heureuse qu'on pourrait aussi appeler «je suis le meilleur, je suis, je».

**Page de couverture.** Une photographie de courses hippiques. Souhaitons qu'aux prochaines élections, les Chartreux ne misent pas sur le mauvais cheval...

**Page 7. L'avenir c'est ce qu'on va faire.** M. de La Palice a encore sévi. Imaginez ce titre : «Le passé c'est ce qu'on va faire». Dans cet article centré sur les vœux de JPG aux employés de la commune, on lit : «*Je voulais vous dire au nom de la municipalité que je suis content de votre prestation. Les Chartreux mesurent votre action.*». Cette bouffée d'amabilité m'émeut. JPG, tu te souviens, les employés communaux sont des fonctionnaires et j'avais cru comprendre que les fonctionnaires n'étaient pas des foudres de guerre, qu'ils étaient crispés sur leurs avantages acquis, qu'ils étaient trop nombreux... Pas ceux de la ville de Chartres, ah bon... eux, au moins, ne seront pas tondus... «...les quartiers à l'abandon, comme ils le sont restés pendant un certain nombre d'années». Là, on retrouve le vrai JPG. Un petit coup de griffe à la précédente municipalité. Le coup est toutefois bas car la restauration de la basse ville, ce n'était quand même pas rien. Quant aux quartiers périphériques, ce ne sont pas les favelas de Rio ou les bidonvilles de Mexico. «Entre 2000 et 2005, les subventions allouées aux associations ont augmenté de 38 %». Si l'on se reporte à la page 22, on apprend que 137 d'entre elles sur 1.350 sont aidées directement par la municipalité soit 10 %. Les 1.213 autres, elles ont mauvaise haleine ? «*L'action sociale s'est amplifiée au cours de l'année écoulée.*». Facile à dire, plus difficile à prouver.

«*Quand on va au delà de son travail, le service public prend une autre dimension.*». Aller au delà de son travail, voilà une expression qui me laisse perplexe. Connaissant l'auteur, je me demande si JPG ne souhaite pas que les agents de la Ville fassent plus que le travail demandé, bénévolement bien entendu, pour le fun. Ce n'est pas le cas des élus qui n'hésitent pas à faire rémunérer leurs moindres tâches «supplémentaires» comme en témoigne le conseil municipal de janvier avec, entre autres, la majoration de 33% des indemnités de plusieurs adjoints... Personnellement, je ne souhaite pas que la majorité municipale aille au delà de son mandat.



❖ **Gaspillage.** Le 2 février dernier, deux employés de la ville de Chartres ont été vus à la déchetterie de Lucé en train de décharger d'une camionnette municipale une importante quantité de magazines *Votre Ville*. Rappelons que le tirage de *Votre Ville* est récemment passé de 24.150 à 30.000 exemplaires, ceci expliquant sans doute cela... Précisons que l'impression d'un numéro mensuel de 60 pages coûte 11.303 €, et 18.143 € pour un 116 pages. Et il y a dix numéros par an...

❖ **Bide.** Officiellement, d'après la mairie de Chartres, ce sont des raisons techniques qui ont empêché le comédien Lambert Wilson de se produire comme chanteur d'une «nuit américaine» le 13 février à la salle Ravenne. En réalité, l'artiste a refusé de se déplacer parce que le compteur des réservations s'affichait à seulement 70. Au palmarès des «bideurs», il rejoint Gérard Lenorman...

❖ **Une étoile est née.** Comme si la trombine du mari ne suffisait pas, *Votre Ville* a flashé sur Stella Gorges dans ses éditions de décembre, janvier et février derniers. Vivement une photo de leur fille Mélanie, embauchée en 2004 par papa à Chartrexplo, dont ce dernier déclare publiquement qu'elle est très belle...

❖ **Mercato.** Patrick Lage, responsable du secteur de la propagande à la ville de Chartres et rédacteur en chef de *Votre Ville* depuis l'origine, a

«*Les investissements à Chartres équivalent à ceux d'Orléans (sic)... et tout cela sans faire exploser la caisse !*» Etonnant. Soit Orléans joue «petit bras», soit à Chartres on délire. Comme plus loin notre député-maire parle de miracle, l'inquiétude me gagne (en fait, elle ne m'a jamais quitté). D'autant plus que faire des miracles veut dire aussi commettre des maladroites. Si l'on ajoute à ce qui précède que les miracles ne sont reconnus par l'Eglise que bien des années après leurs manifestations, je vais commander dès aujourd'hui une



caisse de Lexomil. «*Tous ces travaux qualifiés par certains d'impossibles...*». Je ne sais pas qui sont ces certains, mais pour nous, il existe assez d'entreprises de travaux publics compétentes en France pour réaliser les chantiers projetés. Sur ce sujet, pas de souci. Par contre, ce qui nous chiffonne, c'est le financement de ce monopoly géant. Toute cette gloriole me remet à l'esprit un très vieux proverbe qui disait : «Cordonnier, pas plus haut que la chaussure».

Reste le feu d'artifice (rappelons qu'il s'agit des vœux au personnel communal) : «*Dans votre travail de fonctionnaire, vous vous devez d'être créatifs, inventifs et disponibles pour accompagner la population tout au long de ces transformations. Expliquer et accompagner, c'est le pari que nous devons relever pour 2005. Les projets sont lancés. Il faut maintenant nous aider*

à les réussir». Bigre, c'est Mao s'adressant aux Gardes rouges. Les employés municipaux doivent constituer le bras armé de la majorité municipale. Le miracle annoncé serait-il si peu sûr qu'il faille demander l'adhésion de ces fonctionnaires trop gâtés ? Et si ce miracle n'était que de la magie ?

**Page 12. Les aventures chartreuses de Rose et Tédé.** Combien de fautes ce mois-ci ? A première vue deux. J'ai relevé «des courses de char» sans s à char. Fait-on des courses de chars avec un seul char ? Dit-on des courses de cheval ?

La deuxième, c'est «on attèle» avec un seul l, alors que l'usage veut qu'il y en ait deux. Sinon qu'ai-je retenu de ces histoires de courses de chevaux ? Rien, sinon la confirmation d'un vieux dicton : «qui s'y trotte s'hippique !». J'arrête là, car trot, c'est trot.

**Page 22 : Vœux du maire aux associations.** «*Nous mettons à disposition des équipements mais c'est à vous de les faire fonctionner*», avec, avec... oui, la trouvaille du siècle... des bénévoles. «*Apportez-nous des idées, prenez des initiatives, expliquez-nous vos projets et on vous aidera.*» Ce qui me touche, c'est que JPG avoue enfin que son équipe et lui n'ont pas d'idées dans le domaine socio-culturel. A nous donc d'avoir de l'imagination pour animer nos équipements. Qu'on se rassure, les clés seront fournies par la mairie.

**Page 25. Vœux aux commerçants.** «*...une ville que nous avons voulu plus propre, plus sécurisée pour faire venir les gens en hyper-centre.*». Quelle aimable attention ! Ainsi les prolétaires chartreux, en plus de stationner malin, vont pouvoir, grâce sans doute à des bons distribués par la mairie, acheter malin. A eux les costumes Saint-Laurent, Giorgio Armani, Hugo Boss... Pour les autres, il leur restera l'hyperpériphérie, Barjouville par exemple...

**Page 26. Première vente de maisons HLM.** «*Le produit de ces ventes (de maisons, ndlr) permet de maintenir les fonds propres de Chartres Habitat...*». A voir. «*...et donc de lui autoriser plus d'amélioration, plus d'accompagnement, plus de constructions nouvelles.*». Grand morceau de violon de notre député-maire-président de Chartres Habitat. Quelle est la réalité ? Sous le titre «Des logements sociaux avec vue sur la cathédrale», *L'Echo Républicain* des 22 et 23 janvier derniers nous décrit les nouvelles constructions de l'office HLM de Chartres : appartement de type T4 d'une superficie de 121,15 m², loyer mensuel : 758,61 euros (soit 4.976 F), duplex T3 de 71, 95 m², loyer mensuel : 462,92 euros (soit 3.037 F) et un T3 de 62,21 m², loyer mensuel : 404,38 euros (soit 2.653 F). Avec une telle politique de logements sociaux, on n'est pas près de voir des familles à bas revenus intégrer le centre ville. Socialement, ça risque de ne pas mixer fort. Mais stoppons là car, comme disait Francis Blanche, «Ne parlons pas d'argent, ça énerve les gens qui n'en ont pas»...

A ce propos, je signale que je crée une association dont la finalité sera de redonner tout son sens au mot **social**, puisque les libéraux l'ont vidé de son contenu de solidarité et transfert entre les citoyens. Pire, ils cherchent à nous convaincre que bénéficier d'une aide sociale est devenu dégradant pour son allocataire. Exit le social, place au droit à la propriété et à la libre entreprise. Mais, qu'on se rassure, le social bouge encore, nous y veillons.

Bon, j'ai le regret de devoir vous quitter, car je dois me préparer pour aller au concert de Lambert Wilson. Ah, il est annulé... Tant pis, j'irai voir celui de Gérard Lenorman...

Alain Patelin

PS : mes tâches n'ayant pas évolué depuis le mois dernier, mon salaire a fait de même.

## CM de Chartres du 3 mars 2005

### Le maire de Chartres lit-il (vraiment) Sénèque ?

«Le mal s'est de temps à autre présenté sous les dehors de l'honnête.» (Sénèque, *Lettres à Lucilius*).

«Les dehors de l'honnête», voilà ce à quoi sont vouées les pitoyables comédies orchestrées par le Maire de Chartres, qui transforme les séances du Conseil Municipal en tribune personnelle, où il vilipende les uns et couronne les autres. Plusieurs mises en scène grossières ont eu lieu cette fois-ci encore pour tenter de discréditer les élus de gauche et de les diviser.

Quelle obsession taraude cet homme ? Les grands travaux en cours ne suffisent-ils pas à le rassurer sur ses chances de réélection pour qu'il s'acharne ainsi à piétiner l'opposition ? On peut sans peine assimiler à de la discrimination, voire à du sexisme, de la part du premier magistrat de la cité, le fait de tendre complaisamment le micro à M. Lemoine, qui vaticine sur Isis, tandis qu'il le refuse ou le coupe à Madame Vallot ou à moi-même, qui sommes beaucoup plus préoccupées du contenu des délibérations.

Que croire des serments de démocratie constamment réitérés, quand le maire provoque avec la même régularité de tels incidents, qui constituent le menu ordinaire des conseils, quand il assimile à un «petit incident» les discours de Dieudonné ? Il est vrai qu'à ses yeux la Shoah et l'esclavage sont des «erreurs de l'humanité». A cette aune, tous les repères sont pervertis - mais on n'a plus qu'à subir cette logorrhée. Liberté d'expression revendiquée pour Dieudonné, silence imposé aux conseillers - à presque tous.

C'est donc pour cela que la Ville investit annuellement 60.439,86 euros dans une retransmission par Internet... Sommes

gagnées sur les coupes sombres opérées dans le social. La propagande confiée à quelques adjoints ne changera rien à la réalité. D'ailleurs, cette politique, on n'en sera pas surpris, progresse et se perfectionne : les centres de loisirs sans hébergement seront l'an prochain confiés à un délégataire de service public (la garde des enfants ayant été délicatement placée sur le même plan que la gestion de l'eau ou des déchets).

Un maire serein, lecteur de Sénèque de surcroît (M. Gorges n'a-t-il pas négligemment fait allusion aux *Lettres à Lucilius*, laissant entendre que la prose de ses adversaires politiques ne leur arriverait pas à la cheville ?), ce maire-là, donc, ne devrait-il pas, tel un pédagogue, susciter la réflexion, consulter ses pairs sur les choix qu'il fait pour la ville, et donc parler le moins possible, et surtout pas de lui ? Mais une telle image n'est pas de ce règne : la détestation des professeurs est aussi forte que celle ...des «petits journaux satiriques». En vérité, ce qui ronge le maire, c'est *L'Aiguillon*. Il se jette comme sur un os dans une correspondance publiée, exploitant un litige dont il est absent afin d'en tirer parti, on ne dira pas politiquement - la politique, ce n'est pas cette cuisine qu'on sert aux Chartreux depuis quatre ans - mais traîtreusement.

Non, le maire ne lit pas Sénèque, le maître stoïcien : cela se verrait, cela s'entendrait. Ce n'est qu'une pose ridicule, une de plus. D'ailleurs, on n'a que faire de ses lectures. Ce qui importe, nos concitoyens sauront, le moment venu, le lui faire entendre.

Chantal Vinet,

conseillère municipale **Energies Citoyennes**

signé pour Evreux, le fief du président de l'Assemblée nationale-maire d'Evreux, Jean-Louis Debré. Cet ancien journaliste à *L'Echo*, en quête de respectabilité, était fatigué de supporter les caprices de son coach et de jouer les ramasseurs de balles. Dans la capitale de l'Eure, il espère qu'on lui offrira enfin sa chance...

❖ **La nique aux pauvres.** La fracture sociale s'est exhibée en grand à Chartres à l'occasion de la Semaine Henri IV. Le banquet Renaissance organisé le 26 février au musée des beaux-arts coûtait **48 € par personne**. «Tout compris» disait la pub, mais donc pas «Tous compris»...



❖ **Contre-pied.** Une pétition réclamant plus de moyens pour la bibliothèque du Forum à La Madeleine circule, à l'initiative des militants de *Lutte Ouvrière*. Un pied de nez au projet gorgien de fermeture et de délocalisation de la structure vers la future médiathèque de centre ville. Pourvu qu'elle recueille un max de signatures.

❖ **Virus.** Ces derniers temps, le site Internet d'*Energies Citoyennes* ([www.energies-citoyennes28.org](http://www.energies-citoyennes28.org)) est l'objet d'attaques à répétition de virus informatiques, également de nombreuses tentatives d'intrusion dans le cœur du système. Aurions-nous des ennemis qui nous voudraient du mal ?

❖ **Alien.** On en a mal pour lui. Depuis cet hiver, Daniel Guéret, notre inspecteur Harry chartreux, vit, voit et surtout enregistre avec une caméra vidéo japonaise qu'on lui a greffée sur l'arrière du crâne, comme en témoigne sa photo sur l'avant-dernière page du *Votre Ville* de janvier. Vivement la miniaturisation...

❖ **La preuve par Chartres.** C'est l'UMP Rémi Martial qui le dit : «Friedrich A. Hayek (ndlr : un économiste élevé au grain des thèses les plus libérales) nous démontre qu'en donnant aux gouvernements des pouvoirs illimités, la démocratie peut conduire au despotisme le plus absolu». Qu'est-ce qui lui prend subitement d'attaquer JPG ? Il veut finir dans le béton du parking ?

❖ **Pigeon vol.** Des touristes belges attablés dans un restaurant de Chartres. Au moment de régler l'addition, l'un d'entre eux s'adresse au patron : «vous avez une drôle de manière d'accueillir les touristes à Chartres, c'est le parking le plus cher depuis que nous sommes en France. Plus cher qu'à Versailles !».

❖ **Ratrapage.** Daniel Guéret, "chef de l'oppo" au sein du conseil régional du Centre, a utilisé la tribune du CM de Chartres du 3 mars pour s'offusquer de l'augmentation de la fiscalité régionale. Voulait-il faire oublier qu'il avait séché les débats au siège orléanais de la collectivité territoriale ? Alors c'est raté...



# Fiscalité - Fiscalité - Fiscalité - Fisc

## Bernard Farion (PS) : pourquoi vos impôts augmenteront en 2005...

Toutes les régions françaises ont été contraintes d'augmenter leurs taux d'imposition en 2005. C'est un constat qui n'épargne pas même la région Alsace, encore dirigée par la droite. Bien entendu, la droite crie au loup et dénonce «l'impôt socialiste». Elle voudrait se donner l'image d'une «droite vertueuse» : Raffarin baisserait les impôts à Paris (pour les plus fortunés), tandis que la gauche dilapiderait les deniers du contribuable dans les régions et les départements. La réalité est toute autre !

Le Gouvernement a décidé **de façon unilatérale**, sans concertation, de «refiler» aux régions et aux départements **des charges qu'il ne veut plus financer** : la gestion des personnels techniciens et ouvriers de service (TOS) de l'Education Nationale, la gestion des aides directes aux entreprises, la formation des personnels sociaux et de santé, l'entretien des routes nationales... C'est ce qu'il appelle «le grand mouvement de décentralisation».

Il promet des compensations «au franc le franc», (*ce qui ne constitue pas une garantie à l'époque de l'euro*), mais refuse une expertise pour établir le montant réel des charges. En réalité, la compensation se fera sur la moyenne des dépenses de l'Etat constatées au cours des trois années précédant l'année du transfert. En clair, cela veut dire que, **pour assurer le même niveau de services à la population, il faudra rajouter des crédits** ; d'où l'augmentation inéluctable des impôts.

La droite argue du fait que les charges de la décentralisation ne pèseront sur les budgets des régions qu'en 2007. **FAUX !** Dès 2005, la Région devra engager des dépenses nouvelles : pour les écoles d'infirmières, pour la formation des personnels de santé, pour financer les bourses d'étudiants... De plus, elle devra prendre en charge les augmentations de «péages» décidées sans concertation par Réseau Ferré de France (RFF) pour la circulation des Trains Express Régionaux (TER)\*.

L'augmentation des impôts étant inéluctable, les régions ont procédé différemment :

- certaines ont choisi de procéder à plusieurs augmentations successives (c'est le cas de l'Alsace, seule région encore gérée par la droite, qui augmentera chaque année les taux de 2,5% pendant 6 ans (2,5% X 6 = 15%).

- d'autres ont choisi (c'est le cas de la région Centre) de procéder à une seule augmentation

pour les 6 ans à venir.

Pourquoi ce choix ? Trois raisons à cela :

1. pour **éviter de tomber dans le piège tendu par la droite** en nous contraignant à procéder à une très forte augmentation des impôts régionaux l'année même des présidentielles et législatives. (Faudrait-il être naïf et n'y voir qu'une simple coïncidence ?)

2. pour que la Région ne soit pas pénalisée dans le calcul des dotations de compensation de la taxe professionnelle lorsque celle-ci sera supprimée (en 2006, selon les promesses de Chirac).

3. pour **donner une lisibilité sur la stratégie financière de la région Centre pour les 6 ans à venir** : limiter le recours à l'emprunt - augmenter les ressources propres.

La droite cherche à effrayer le contribuable et à mettre la gauche en accusation. Elle met en avant les taux d'augmentation (+ 15,67% en région Centre), plutôt que de dire ce que cela représente : **une augmentation moyenne de 8 € par an et par ménage. Calculé au plus juste**, c'est ce qu'il nous faudra, pendant 6 ans, pour :

- tenir nos engagements antérieurs (contrats d'agglomération, contrats de pays, cœurs de village, développement de l'artisanat, gratuité des livres scolaires pour les lycéens...),
- promouvoir de nouvelles politiques d'équité sociale (emplois associatifs, mise à disposition d'ordinateurs portables pour les étudiants...),
- faire face aux conséquences de la décentralisation «Raffarin».

Durant le mandat précédent (1998-2004), nous avons stabilisé l'impôt comme nous nous y étions engagés. Aujourd'hui, nous avons choisi la voie de la clarté, en procédant à une augmentation minimale unique pour les 6 ans à venir. Même s'il cherche à s'en défendre, l'augmentation des impôts locaux est le dernier cadeau de Raffarin et de la droite libérale au pouvoir.

**Bernard Farion,**  
**vice-président socialiste de la région Centre**

\* Pour plus de précisions sur le budget 2005, venez consulter mon site : <http://perso.wanadoo.fr/bernard.farion>

## Chartrains, JPG vous roule dans la farine !

Quatre ans que JPG et Franck Masselus, le Picsou municipal, clament sous les toits qu'ils œuvrent pour le remplissage des porte-monnaie, en baissant les taux d'imposition de la fiscalité locale. En réalité, cette baisse est ridicule (d'autant que les bases d'imposition, qui sont l'autre élément constitutif de la détermination de l'impôt, continuent d'augmenter de 2% par an en moyenne). Et quand on compare ces «baisses» aux hausses faramineuses des tarifs de stationnement automobile, **l'arnaque** apparaît dans toute sa splendeur...

### Taux impôts locaux\*

|                   | Taux 2001 | Taux 2005 | % baisse     |
|-------------------|-----------|-----------|--------------|
| Foncier non bâti  | 39,79     | 39,79     | <b>0</b>     |
| Foncier bâti      | 36,05     | 33,25     | <b>- 7,8</b> |
| Taxe d'habitation | 19,63     | 18,86     | <b>- 3,9</b> |

\* Le 4<sup>ème</sup> impôt local, la taxe professionnelle, est une ressource de la communauté d'agglomération. Son taux s'établit à 15,49% et il n'a pas baissé depuis 2001. Pourtant, le président Gorges est le premier à hurler contre les charges exorbitantes qui pèsent sur les entreprises...

### Tarifs du stationnement souterrain

|                | Janvier 2002 | Novembre 2005 | % hausse       |
|----------------|--------------|---------------|----------------|
| 1 heure        | 1 €          | 1,50 €        | <b>+ 50</b>    |
| 2 heures       | 1,80 €       | 3 €           | <b>+ 66,7</b>  |
| 4 heures       | 3,40 €       | 5,80 €        | <b>+ 70,6</b>  |
| 5 heures       | 4,20 €       | 7 €           | <b>+ 66,7</b>  |
| 6 à 24 heures  | 4,80 €       | 15 €          | <b>+ 212,5</b> |
| Abonn. mensuel | 52 €         | 80 €          | <b>+ 53,8</b>  |
| Forfait nuit   | 1 €          | 3 €           | <b>+ 200</b>   |

### Tarif du stationnement de surface

|         | Janvier 2002 | Novembre 2005 | % hausse    |
|---------|--------------|---------------|-------------|
| 1 heure | 1,20 €       | 1,80 €        | <b>+ 50</b> |



## Dans la famille Pad'chance...

Dans la famille Pad'chance, je voudrais le père... Qui vit dans le quartier chartrain de Beaulieu depuis presque toujours, qui a beaucoup ferrailé dans les années 80 contre l'ancienne municipalité pour y faire construire son pavillon, et qui pour rien au monde ne voudrait démentir tellement il s'y sent bien. Qui vient d'apprendre que le projet gorgien de restructuration urbaine prévoit que sa propriété sera rasée. Qui, en quête d'informations précises, se sent doublement ignoré par la mairie et par un certain Comité d'Allonnes, constitué par des riverains de l'autre côté de la «frontière» de Beaulieu pour y dé-

fendre leurs intérêts, autour duquel tournent complaisamment les élus Fromont et Teilleux, parties prenantes dans le dossier.

Dans la famille Pad'chance, je voudrais la mère... Qui vient de perdre son emploi de plus de vingt ans chez Snappon, qui ne se fait aucune illusion sur les promesses de JPG de convaincre les autres entreprises de l'agglomération de reclasser les salariés. Qui sait que les ex-Snappon sont marqués au fer rouge à cause de leur réputation militante...

Dans la famille Pad'chance, je voudrais le fils... Qui, étudiant en 1<sup>ère</sup> année de BTS Métiers de l'Eau

à Guingamp, a contacté la communauté d'agglomération chartraine - donc JPG - dans l'espoir d'y être admis pour un stage - non rémunéré mais obligatoire dans le cadre de sa formation -, et qui s'est entendu répondre que «les dates ne correspondaient pas»...

Dans la famille Pad'chance, je voudrais la fille... Qui, bien que née à Chartres et élève infirmière à l'école de la rue Philippe-Desportes, a récemment reçu un courrier municipal l'invitant à venir en mairie retirer sa ...«valisette de nouvelle chartraine». Dans laquelle elle rêve de trouver des bonnes nouvelles pour son père, sa mère et son frère. Mais bien sûr qu'elle rêve...

Gérard Leray



### Communauté d'agglo

## Question à Jean-Jacques Chatel, maire de Mainvilliers et à Nicolas André, conseiller général

**L'Aiguillon : Jean-Jacques Chatel et Nicolas André, le dernier Conseil Communautaire a adopté un nouveau règlement intérieur. A votre avis, quels sont les objectifs poursuivis par le président Gorges ?**

**Jean-Jacques Chatel** : l'objectif politicien du Président Gorges est de faire apparaître certains élus de gauche comme des perturbateurs qu'il est obligé d'exclure de la salle du Conseil Communautaire. Mais, l'objectif inavouable est de chloroformer cette assemblée en supprimant toute possibilité de débat contradictoire ; en effet, la nouvelle version du règlement intérieur permet au Président d'interdire à un élu une deuxième prise de parole puisqu'il pourra

«interrompre un orateur si celui-ci a déjà pu présenter son point de vue». Que cet élu ne s'avise surtout pas de manifester son mécontentement pour développer un nouvel argument ! Le Président pourra lui «interdire la parole pour le reste de la séance». Le Président pourra ensuite asséner ses contrevérités dans les tirades interminables dont il est friand sans risque d'être contredit ; si l'élu insiste pour demander la parole, le Président «prononcera son expulsion».

**Nicolas André** : La majorité de droite avait déjà voté sur un règlement intérieur en début de mandat. Etait-il mauvais ? Mal préparé ? En fait, c'était un règlement standard. Il faut que les habitants de l'agglomération sachent que ce nouveau règlement empêchera tout débat. Les conditions d'exercice de la démo-

cratie étaient déjà très difficiles avec un débat confisqué par le président Gorges lors des conseils communautaires, mais aussi lors des commissions. Je m'étonne qu'un président utilise ces méthodes pour tenter d'affirmer son autorité. **Le respect ne se décrète pas, il se mérite.** A-t-on vu des incidents depuis 2001 ? Aucun, je ne sais pas de quoi le président Gorges a peur, sans doute de lui-même, de ses réactions violentes et de ses écarts de langage. Gorges pourra continuer les discours fleuves, interdire les réponses aux mensonges qu'il étale, couper les micros et même expulser les élus qui représentent le peuple. Pour finir sur une note plus légère et prendre un peu de recul, j'ai conseillé au Président un nouveau règlement intérieur qui tient en une ligne : «Le Président a tous les droits».

## Culture Figaro

**P**age 69 du magazine municipal *Votre Ville* de janvier, la rubrique «Les rencontres d'Albert Blanchard». Sous le titre «Rencontre avec J.-Jacques Vanier», une magnifique photo. A première vue, vous avez pensé que le gars mal à l'aise à droite était l'auteur amateur de l'interview et le gars fier de poser à gauche la vedette. Perdu ! L'artiste est le type gauche à droite alors qu'à gauche on reconnaît notre Albert, ex-figaro, ex-conseiller municipal de gauche et nommé coordinateur cinéma par notre futur ex-maire de droite (absent sur cette photo mais présent sur 24 photos dans les 68 pages précédentes). Visiblement, ce figaro-là aime la compagnie des artistes ! Je me suis demandé si la fréquentation assidue d'artistes donnait du talent. A la lecture de l'article, le doute n'est pas permis : la réponse est oui. Un style, un ton et une originalité inoubliables : «- ça va, Jean Jacques, on se connaît depuis longtemps "les tasses à café". - ça va, bon public, bonne soirée... - très bonne soirée de détente - à bientôt Jean-Jacques».

Je me tais de peur de paraître banal après ce moment sublime...

Mélusine Enfaillite



## L’Affaire Dieudonné M’Bala M’Bala

A Alger, le 16 février, «l’humoriste» Dieudonné M’Bala M’Bala a déclaré que quatre cents ans d’esclavage dépassent en souffrance la Shoah, et que les commémorations du soixantième anniversaire de la libération des camps d’extermination nazis sont de la pornographie mémorielle. Le 23 février, sans que la municipalité gorgienne bronche, il s’est donné en spectacle à Chartres.

## À Dieu donné, donna Dieu

Un crime contre l’humanité - la déportation des esclaves noirs ou le génocide juif - ne doit pas se substituer à un autre, ne doit pas en minorer un autre. Je rencontre des gens dans la vie ; peu m’importe de savoir s’ils sont Juifs, Noirs ou petits. Ce qui m’intéresse, c’est d’évaluer leur degré d’humanité. Je ne sais pas combien il y a de Noirs ou de Juifs ou de petits dans ma vie. Je choisis mes amis en fonction de la quantité d’humanité qui se dégage naturellement d’eux et dont ils peuvent faire preuve.

Un Sénégalais m’apprenait un jour que dans l’inconscient collectif africain, le diable était blond. Lorsqu’il est retourné dans son village de Casamance natale, une fois et une fois seulement, il y a emmené sa femme... Elle était blonde et effraya les enfants. Je devinai en cet instant la souffrance de l’exil culturel constant qu’il devait accomplir quotidiennement s’il ne voulait pas sombrer dans la paranoïa schizophrénique. Quand je me moquais gentiment de lui en "imitant" l’accent noir africain, lui-même me rétorquait que, pour les Blacks, les Blancs avaient une odeur de cochon grillé. Une fois, j’ai entendu Kofi Yamgnane , ancien secrétaire d’Etat aux Affaires sociales, puis à l’Intégration, entre 1993 et 1995, vice-président du conseil général du Finistère , lire sur *France Inter* le célèbre poème *L’homme de couleurs* avec l’accent africain. Lui qui, ex-ministre socialiste de la Jeunesse et des Sports, savait parfaitement maîtriser le parler républicain de la langue française, "imitait" l’accent black pour donner plus de sens au message du poème. M’aurait-on autorisé le même droit ?

Je n’ai pas besoin d’être Juif ou Noir pour souffrir comme on peut souffrir en lisant *Si c’est un homme* de Primo Lévi, *Le journal d’Anne Franck* ou *Dans la peau d’un Noir* de J.H. Griffin. J’ai la prétention (d’autres diraient la faiblesse) de me croire suffisamment doté de compassion pour vivre les souffrances des autres. Ne serait-ce que par procuration. En lisant ce que mes pairs, des hommes, ont été capables de commettre, je me sens, dans un premier temps, abattu, atteint au plus profond de mon «humanité». Puis, dans un second temps, par réminiscence, je me prends à rêver à ce que pourrait être demain et à tenter d’y participer.

Philip Lafeuil

## Quand L’Aiguillon était accusé d’antisémitisme

## «Je trouve que leur journal pue»

A l’ouverture du conseil municipal de Chartres du 27 novembre 2003, le benjamin des conseillers, l’UMP Rémi Martial avait inventé, de concert avec son mentor JPG, une cabale contre *L’Aiguillon* en insinuant que l’un des articles publiés dans son édition du même mois (n°35) contenait des propos antisémites. En cause la simple citation d’une liste de noms de responsables du PS «Strauss-Kahn, Fabius, Lang, Kouchner, Attali...» dans un contexte rédactionnel consacré à l’opposition entre deux gauches, l’une formée à l’heure de la génération Mitterrand, l’autre rénovatrice et altermondialiste.

Extrait du propos\* de Martial : «... cette liste est ciblée... je souhaiterais dire aux membres d’Energies Citoyennes... qu’ils devraient se méfier des listes, des listes de noms. On sait comment les listes commencent, et on sait souvent comment elles terminent, elles se finissent... vraiment, je trouve que leur journal pue». Dans la foulée, JPG en avait rajouté une couche : «Très bien... Moi, en devenant Maire de Chartres et en m’installant au poste de premier magistrat de la Ville de Jean Moulin, je pensais que ces histoires avaient cessé. Je suis vraiment stupéfait d’entendre ce que l’on dit aujourd’hui... Je pense qu’on ne peut pas considérer cette phrase comme un détail...».

Dans ces conditions, pourquoi ces deux gardiens exemplaires de la Mémoire ne sont-ils pas montés au créneau pour condamner les récents propos nauséabonds de Dieudonné ? Pourquoi ont-ils préféré se retrancher derrière la liberté d’expression pour justifier le maintien de son spectacle du 23 février à Chartreexpo, alors que tous les autres, à Nice et Marseille, étaient annulés ? Une seule explication rationnelle : en ces temps de mensonges gaymardiens, ils ont été trahis par la congestion de leurs appendices nasaux.

\* Le texte intégral est à consulter sur le site Internet d’Energies Citoyennes, rubrique «Audit Citoyen», sous-rubrique «Flagrants Délits».

# La terre vue du sol

Chef, comment faire tenir la terre pour pas qu’elle coule ? Ben, tu peux mettre un enrochement. Rue chartraine de la Croix Thibaut, c’est ce qu’on a fait. Aujourd’hui, le piéton longe un enrochement digne des plus forts torrents de montagne en regrettant son muret de silex qui s’écroulait, certes, mais qui, lui, ne l’écrasait pas de sa masse.

Chef, une autre idée ? Tu poses un muret en béton préfabriqué comme au nouvel hippodrome. C’est un mur lisse de 1,50 mètre et 2 mètres de terre au moins avec une pente maximale par-dessus encore. On le surmonte avec une belle clôture blanche et encore plus loin avec une lisse autour de la piste. Le jogger du dimanche matin ou le promeneur vers la fête foraine vont se sentir tout petits en passant au pied, paradoxe d’un pays si plat qui réussit à créer des montagnes sous le nez des riverains. Une nouvelle vue classée, un balcon idéal vers la cathédrale ? Mais non, un simple virage relevé au bout de la piste pour le confort des chevaux de course.

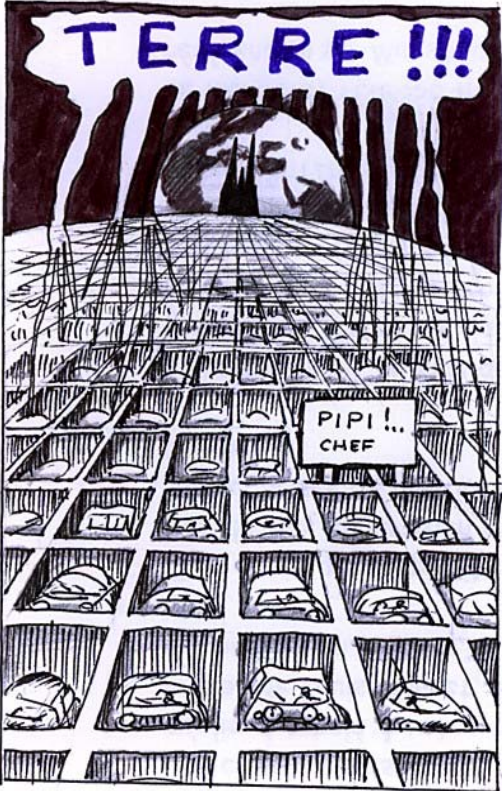
Est-ce qu’au moins la terre du stationnement du centre-ville est stockée là ? Avec ses 10 mètres de profondeur, 500 mètres de longueur, 15 mètres de largeur, le volume est de 75.000 m<sup>3</sup>. A raison de 10 m<sup>3</sup> généreusement par camion, cela

représente 7.500 camions sur les 30 kilomètres entre Chartres et les carrières d’Ymonville pour combler les excavations de calcaire de Beauce. De quoi réduire un peu le cauchemar de la route, espace public qui stocke le temps de transit : aller puis retour à vide, d’une opération privée.

En face, de l’autre côté de la route de Paris, ces questions techniques embarrassantes de remblais et de déblais n’ont pas lieu de se poser. Déjà, la taille de l’opération est bien moindre. Pour installer la nouvelle clinique vétérinaire, le merlon est éventré et poussé sur place. La terre noire est retroussée dans le bosquet de charmes et de bouleaux et l’argile jaune est étalée sur place en glaci. La situation est idéale pour compenser l’agrandissement du cinéma. L’accès est facile, la vue depuis la nationale 10 garantie, le stationnement sans grande difficulté sur ce terrain, taillé à l’emporte-pièce dans l’entrée de ville, protégé dans l’ancien plan d’occupation des sols.

Creuser, remblayer, c’est le plaisir du terrassier et de la décision qui se voit. Une position qui mériterait d’être considérée aussi depuis l’espace public.

Horace Lenain



## Viens chez moi, j’habite un logement de fonction

Je suis affligée de voir ce qu’un ministre, qui déclarait il y a peu de temps avoir une haute opinion de sa fonction, est capable de faire avec l’argent public. Du coup, j’en viens à me demander jusqu’où vont les autres... Tout a été quasiment dit sur ce scandale du duplex de Gaymard révélé par *Le Canard Enchaîné*. Si ce n’est le rôle de la presse d’investigation dans notre société. Celle qu’on essaie trop souvent d’abattre à coup de procès en diffamation parce qu’elle dérange et empêche les petits arrangements entre amis dont sont capables certains dans le microcosme politique. Cette presse demeure un contre-pouvoir indispensable dans les démocraties.

Faisant écho à cette presse d’investigation, fin février, *L’Echo Républicain* a sorti une pleine page sur les logements de fonction en Eure-et-Loir. J’ai lu attentivement l’article. De prime abord, rien à voir chez nous avec les excès de feu le sinistre Gaymard. Mais, tout de même, j’ai pris au hasard le logement d’un certain directeur d’une certaine collectivité locale. Celui-ci, hébergé au pied de la cathédrale dans un 107 m<sup>2</sup>, acquitterait un loyer de 4.800 € par an, soit 400 € par mois.

Puisque je suis une privilégiée de fonctionnaire, heureuse propriétaire de ma maison, pour me rendre compte de ce que cela représentait, j’ai comparé ces conditions d’hébergement avec celles d’une amie Sans-Papiers. D. (je ne citerai pas son nom par respect pour elle) habite avec ses deux enfants un 35 m<sup>2</sup> dans un

de «ces immeubles à Sans-Papiers» où le sordide est à la hauteur de la misère. Elle acquitte tant bien que mal un loyer de 408 € par mois. Comble de l’ironie, le vendredi suivant, tandis que D. n’avait plus de chauffage depuis trois jours, notre heureux locataire des 107 m<sup>2</sup> était en route vers sa maison dans le Cantal. Il laissait un appartement vide, mais chauffé, tandis qu’ailleurs, certains n’avaient pour solution que de se mettre sous des couvertures (données par le Secours Catholique) avec leurs enfants malades.

Pour répondre à mon écœurement, plusieurs ont essayé de m’expliquer que, sans ces «petits plus», aucune collectivité ne trouverait de fonctionnaires prêts à assumer la lourde tâche de tous ces postes à très hautes responsabilités. Sans doute, mais cela n’est pas à mes yeux une explication valable. Au contraire, cela me convainc un peu plus qu’il s’agit d’une surenchère, pratique à laquelle il est urgent de mettre fin. De plus, cela n’ôte rien au constat déprimant que, dans la série des privilèges inhérents à la fonction, il vaut mieux être directeur général ou ministre que Sans-Papiers !

Dominique Chéron

Post-scriptum : vous qui bénéficiez d’avantages inhérents à la fonction (quelle belle formule !), vous qui êtes au pouvoir et surtout membre d’un parti politique dont le leitmotiv est la disparition des acquis sociaux des ouvriers et fonctionnaires (pas tous hauts !), comment pouvez-vous le matin vous raser en vous regardant dans vos miroirs de fonction ?...



## Pour mémoire

Frédéric Charprier, *Génération Occident*, Le Seuil, 22 €.

Le journaliste Frédéric Charprier vient de publier un essai intitulé *Génération Occident* où il nous rappelle, fort salutairement, qu’un nombre respectable de députés et sénateurs qui forment l’ossature de la droite libérale sont issus des rangs de l’extrême droite, plus précisément du mouvement Occident. Ainsi, ceux qui s’autoproclament aujourd’hui rénovateurs de la droite parlementaire et libérale, Alain Madelin, Patrick Devedjian, Gérard Longuet, Alain Robert, Hervé Novelli, Claude Goasguen, Frédéric de Saint-Sernin (ministre de l’Aménagement du territoire) et bien d’autres encore militaient dans ce groupe activiste qui n’hésitait pas, dans les années 60, à manier la barre de fer et le manche de pioche pour bouter l’ennemi bolchevique hors de France. Ripolinés démocrates, devenus des messieurs importants, ils copinent quotidiennement au sein de l’UMP avec des gaulistes «pur sucre», eux qui traitaient le général de Gaulle de «bradeur» de l’Algérie française. Erreurs de jeunesse, disent-ils...

Marie Tournelle

## Le totalitarisme de l’argent

2 février 2005, 19 heures 10, *France 3 Centre*. Reportage à la gare *SNCF* de La Villette-Saint-Prest : deux usagers expliquent qu’ils viennent tôt le matin se garer dans le "petit" parking adjacent pour éviter de payer une journée de stationnement à Chartres ! L’adjoint au Maire, Bernard Huger, demande que la commune soit aidée pour que le passage à niveau encore en service - si dangereux - n’engendre pas, avec ce surplus de circulation, d’accidents... Le jeu de dominos continue (après Mainvilliers, les stationnements sur les parkings de *Carrefour*, de l’hôpital Pasteur au Coudray...), qui prend au piège les usagers/travailleurs pour payer leur stationnement, outre leur carte orange et leur billet de train, bientôt jusqu’à Maintenon et Epernon. Ce n’est plus le droit au travail, mais l’obligation de payer pour travailler ! Le monde à l’envers à la sauce ultra-libérale qui finit par rejoindre le plus parfait des dirigismes et du totalitarisme de l’argent !

Mathieu Brétyillard



«Je suis un bienfaiteur de l’humanité»

Jacques Morland me reçoit dans son bureau ovale de la résidence Béatrix au 241 route de Longwy à Luxembourg. A mon bonjour enthousiaste de le rencontrer enfin en tête à tête, il répond par un bougonnement à peine audible. D’entrée, je taille dans le vif :

- **L’Aiguillon** : je ne comprends pas pourquoi vous avez tenu à me rencontrer ici à Luxembourg plutôt qu’à Lucé ou Chartres...  
- **Morland** : tout simplement parce que là-bas les délinquants sont persécutés : vous avez vu toutes ces caméras de vidéosurveillance ? C’est devenu insupportable ! Je vous aurais bien dit de venir à Choue, dans ma propriété du Loir-et-Cher, mais comme elle fait 30 hectares, vous vous seriez perdu...

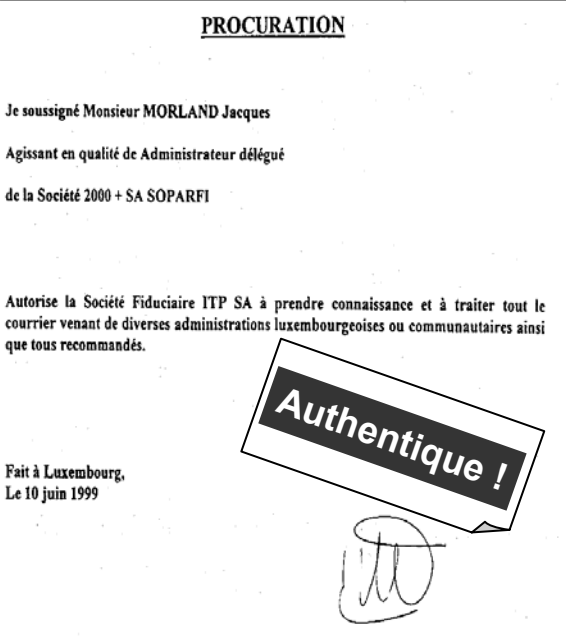
L’homme demeure sombre et l’ambiance tendue. Alors, j’essaie de l’égayer un peu :  
- **L’Aiguillon** : Jacques, vous n’avez pas l’air dans votre assiette...de l’impôt. Ah, ah ! (Dans ses yeux, je vois le fantasme de l’assassin qui rêve d’avoir sous la main un cendrier en marbre afin de l’écraser sur le crâne de sa victime. A cet instant, il doit regretter de ne pas être fumeur...)  
- **Morland** : j’avais un grand dessein : mettre mon argent au service de l’économie mondiale. Je suis libéral, vous savez. Voilà pourquoi j’ai investi tant d’argent dans les paradis fiscaux, au Luxembourg et à Belize. J’ai voulu faire profiter le monde entier de ma réussite professionnelle. Ceux qui me persécutent aujourd’hui, mes adversaires politiques, les policiers et les juges n’ont rien compris : en réalité je suis un bienfaiteur de l’humanité.  
- **L’Aiguillon** : Et il a commencé comment ce bienfaiteur de l’humanité ?  
- **Morland** : Je suis né le 3 juillet 1943 à Lesquielles-Saint-Germain dans l’Aisne, au milieu des betteraves. Toute ma vie, j’ai travaillé dans l’imprimerie, d’abord apprenti dès l’âge de 14 ans à Guise en Picardie, ensuite ouvrier dans la région parisienne. En 1962, quand ma boîte, l’imprimerie Morin, a été délocalisée à Chartres, j’ai suivi le mouvement. Après mon service militaire, où j’ai fini caporal, j’ai évolué vers le métier de commercial. Puis, en 1968, j’ai créé ma propre société qui est devenue en 1974 la SA Imprimerie Morland, à Lucé.  
- **L’Aiguillon** : C’est l’époque où vous avez commencé à magouiller ?  
- **Morland** : non, non, bien plus tard... euh..., vous couperez ça...  
- **L’Aiguillon** : vous pouvez me faire confiance...  
- **Morland** : merci, ...donc, effectivement, à partir de 1999, j’ai voulu donner de l’enver-

gure à mes affaires. J’ai donc racheté L’Alençonnaise, une imprimerie en difficulté et aussi une boîte bien portante : l’Imprimerie de l’Indre à Argenton-sur-Creuse, par l’intermédiaire de la société luxembourgeoise 2000+SA...



- **L’Aiguillon** : nous y voilà ! Vous avez utilisé 2000+, une société prétendument prestataire de services, pour aspirer la trésorerie de ces deux boîtes, qui ont disparu en 2004, ainsi que plusieurs dizaines d’emplois...  
- **Morland** : c’est faux ! Je le jure sur la tête de Jean-François Bréard, mon associé depuis trente ans : c’est la faute des syndicats ! Ce sont eux les vrais coupables !  
- **L’Aiguillon** : Où avez-vous appris à mentir comme ça ? Déjà dans l’affaire du magazine Lucé Info imprimé dans votre entreprise familiale d’Argenton, pour laquelle vous avez été condamné pour prise illégale d’intérêts, vous aviez osé dire publiquement que vous aviez cessé vos activités professionnelles sitôt votre élection à la mairie en mars 2001, que vous n’avez jamais touché un centime sur ce marché d’impression, alors que vous avez été salarié de l’imprimerie de l’Indre jusqu’au printemps 2003 !...  
- **Morland** : comment pouvez-vous être aussi dur avec moi (sanglot dans la voix) ? Vous n’êtes pas un drogué

du fric ? Moi si. Je suis malade. A force d’en palper des tonnes et des tonnes, il m’a fait tourné la tête. Dès que j’entrevois la possibilité d’en gagner, c’est plus fort que moi, je bave, je frétille, je m’énervé, IL ME FAUT ce fric !  
Notez que je ne flambe pas, j’accumule, comme l’oncle Picsou...  
- **L’Aiguillon** : parfait, comme ça, la justice de la République va pouvoir le récupérer plus facilement...  
- **Morland** : alors ça jamais, ou alors il faudra me passer sur le corps !  
- **L’Aiguillon** : pas de problème... Par ailleurs, cette année, vous allez être rejugué en appel devant la cour de Versailles dans deux affaires de prises illégales d’intérêts qui vous ont valu une sévère condamnation en 1<sup>ère</sup> instance, dont une peine d’inéligibilité. Vous êtes confiant ?  
- **Morland** : tout à fait. Vous savez, j’ai encore de nombreux amis, qui sont comme des frères pour moi. Notamment, j’apprécie le soutien de Georges Le-moine, mon collègue au conseil général, qui s’indigne de l’acharnement dont je fais l’objet...  
- **L’Aiguillon** : Donc vous persistez à plaider non coupable ?  
- **Morland** : évidemment, puisque je suis l’innocence incarnée. Ça se voit sur ma bouille... Je compte aussi beaucoup sur le talent de mes avocats, au prix qu’ils me coûtent...  
A ce moment, le téléphone sonne. Morland décroche et aussitôt son visage s’illumine : «Dominique Passavy ? Comment allez-vous ? (Il me fait un signe pour me dire que l’entretien est terminé) ...Dites-moi vite, comment vont mes affaires ?...



⇒**La phrase qui tue.** Dans le jugement du tribunal correctionnel de Chartres prononcé le 11 octobre 2004 contre Jacques Morland, déclaré coupable de prises illégales d’intérêts, il y a cette phrase implacable : «...les faits établis prouvent une confusion persistante entre les obligations exigeantes et honorables attachées à l’exercice d’un mandat de représentation démocratique et les besoins, non discutables à titre privé, de la gestion de ses intérêts particuliers...».

⇒**Vive le public !** Dominique Passavy fait partie de ces gens qui doivent leur bonheur matériel à un passage professionnel du secteur privé à celui du public. Au temps où elle était l’employée de Jacques Morland, à l’imprimerie du même nom, son salaire ne cassait pas des briques. Mais depuis son embauche comme directrice de cabinet à la mairie de Lucé, sa rémunération a fait la culbute : 62% d’augmentation ! Logique : le fric ne sort plus de la poche de Morland mais de celle des contribuables lucéens...

⇒**Nourri logé à Montoire.** Ce n’est pas le courage qui étouffe le Grand Orient : si Morland est désormais interdit de fréquenter les loges de l’agglomération chartreuse, en revanche, il peut continuer de visiter ses frères de Montoire, dans son département de résidence du Loir-et-Cher.

⇒**Nanard.** Morland a trouvé son maître : Bernard Lavilliers. Le 23 février, ce dernier a réussi, mieux que notre Jacquot, à saigner les Lucéens en exigeant, en marge de son tour de chant, à boire et à manger pour sa troupe de quarante-cinq personnes, du champagne et du whisky, des draps de bain, ainsi qu’un repas dans un grand resto chartrain pour lui et ses musiciens. Sans parler du cachet de l’artiste...

⇒**Qui a dit ?** «Vous êtes vulgaire dans votre comportement général, vous êtes caractérielle, lunatique, pas humaine et tenez des propos souvent agressifs, voire grossiers, vous écrasez les gens faibles et avez tendance à les harceler... ». Réponse A : l’évêque Cauchon à Jeanne d’Arc, lors de son procès à Rouen en 1431. Réponse B : le marquis de Sade à la reine Marie-Antoinette, en 1792. Réponse C : Jacques Morland à un employé de la ville de Lucé, en 2003.

⇒**Le silence de l’agnelle.** Lors du CM du 24 février, Isabelle Diveki n’a pas ouvert la bouche. Morland avait prévenu : «Tu veux récupérer tes indemnités ? Alors la ferme !». Le pire, c’est qu’elle ne récupérera rien du tout...

⇒**A l’envers.** Le 26 février, lors de l’inauguration de la nouvelle salle multisports attenante au gymnase Léo Lagrange, le grand drapeau français accroché pour l’occasion sur le mur au-dessus des officiels était fixé à ...l’envers : rouge, blanc, bleu. Evidemment, les maîtres de cérémonie Morland et Poyer n’ont rien remarqué...

⇒**Inoxydable.** Olivier Laurans, adjoint à l’insécurité, nous a menti sur son âge : il n’est pas trentenaire mais ...octogénaire. Il a été trahi par sa Clio municipale garée tous les jours sur le parking de l’antenne gériatrique de l’Hôtel-Dieu à Chartres...

⇒**Rétro-logo.** Lucé dispose d’un nouveau logo depuis presque quatre ans. Pourtant, au niveau du rond-point de l’Europe, l’ancien continue de trôner fièrement, et en très gros, sur un panneau municipal...

Hardissons-nous, il faut que tout le monde en parle !

Thierry Ardisson, *Tout le monde en parle*, ardissonner, résonance télévisuelle, show-biz people, actualité littéraire et politique, l’émission des chébrans du samedi soir sur France 2...

Chers Lucéens, un trésor est caché dans notre jardin, et vous semblez l’ignorer ! Certes, notre commune, la troisième d’Eure-et-Loir, apparaît tellement modeste, victime du chômage, de la misère, de l’incurie des politiques, et gangrenée par le Front National qui attend de la cueillir comme un fruit mûr.  
Pourtant, l’espoir du regain existe bien, et il s’appelle ...Jacques Morland. Notre 1<sup>er</sup> magistrat municipal a le déshonneur de faire partie d’une poignée de maires - sur plus de 36.700 - dans toute la France, qui sont reconnus comme des délinquants grands amateurs de prises illégales d’intérêts\* et de fraude fiscale, et qui continuent cependant d’administrer notre vie publique. Insupportable !  
Alors, saisissons l’occasion de faire parler de nous, soulageons nos consciences, réagissons en alertant les médias, les presses régionale et nationale, dont *Le Canard Enchaîné*, les hebdomadaires, les radios, les télévisions. Clamons haut et fort notre dégoût du système morlandesque qui nous conduit droit vers l’abîme. Notre richesse, et je la sens immense, réside dans notre capacité à exalter notre éthique et nos principes républicains.

Claude Joly

\* Morland a fait appel de sa condamnation en première instance.



Zoom arrière Incitation à la haine

«La mosquée, les gens pensent que c’est un lieu de prière... Il faut savoir que c’est absolument faux (...) puisqu’il y a des salles de sport prévues dans cette salle, une école coranique, une salle d’alphabétisation en arabe. (...) l’Islam n’a pas besoin de lieu de culte, contrairement à l’église catholique par exemple, qui a besoin d’un lieu sacré. (...) Qu’est-ce qui s’y passe d’ailleurs, dans ces deux sous-sols ? Vous le savez ? Quand on sait tous ces réseaux de terrorisme qui se créent partout en France, il faudrait peut-être savoir d’où ça vient, ces problèmes ! (...)».

Philippe Loiseau, conseiller municipal Front National, procès verbal du conseil municipal de Lucé du 27 novembre 2003, page 61.



# Des fonctionnaires et des impôts

Imaginez un pays où des footballeurs joueraient sur un terrain vague, des voitures circuleraient sur des routes boueuses et défoncées. Où les écoles et les hôpitaux seraient vétustes, où la police se paierait sur les automobilistes imprudents... Non, ce n'est pas la description d'un pays africain, mais celle de notre pays si les contribuables faisaient la grève des impôts !

La richesse de notre pays, ce sont ses écoles, bibliothèques, musées, hôpitaux, sa justice, sa police, son armée et ses réseaux routiers, de chemin de fer, ses ports et aéroports, etc. Aujourd'hui de tous côtés, à droite et à gauche, on souhaite réduire les impôts qui plombent notre économie. Il faut à tout prix réduire le train de vie de l'Etat et surtout le nombre des fonctionnaires qui coûtent si cher !

Moi, paradoxalement, je suis fier de payer mes impôts, je suis heureux qu'ils servent à payer les fonctionnaires ! Je préfère, et de loin, payer des fonctionnaires plutôt que le RMI à des chômeurs !\* Le temps est loin où Coluche se moquait des fonctionnaires «qui ne risquaient pas de se faire piquer la pendule vu qu'ils avaient toujours l'œil rivé dessus !». Depuis, les «audits» ont fait leur travail, les agents de l'Etat ont été priés de se mettre au goût du jour et d'être performants ! Il se trouve certainement quelques secteurs à redynamiser, des fonctionnaires à former à des tâches nouvelles... On doit être exigeant sur la mission rendue et éviter le gaspillage des deniers publics. Les dépenses de l'Etat doivent être transparentes ! D'accord pour réduire le train de vie de l'Etat, mais que penser des deux prédécesseurs de Thierry Breton au ministère de l'Economie et des Finances : Nicolas Sarkozy qui vivait comme un nabab à Bercy, Hervé Gaymard à qui l'Etat avait offert un duplex de 600 m² à 14.000 € par mois sur le dos des contribuables ? Si économies nous devons faire, que ceux qui nous gouvernent commencent par montrer l'exemple !

Denys Calu

\* En 1998, un essai *Chômage, nous accusons*, signé Jacques Nikonoff, concluait que le chômage de masse coûtait chaque année la somme de mille milliards de francs à notre pays.



# Devant l'ampleur des mobilisations lycéennes, l'épreuve de force commence ...

Malgré les vacances d'hiver, des dizaines de milliers de lycéens se sont mobilisés partout en France. Et alors que les cours viennent de reprendre, le 24 février a vu se développer des manifestations en province montrant la combativité du mouvement lycéen : 2.000 manifestants à Tours, près de 1.000 à Orléans.

Le mouvement lycéen se poursuit et se renforce, et les discussions se poursuivent. De plus, alors que le gouvernement a prétendu renoncer à la réforme du baccalauréat, celle-ci est seulement reportée. Les lycéens vivent cette réforme comme la mise en place d'inégalités devant le bac (les lycéens ne passeront plus le même devoir au bac pour certaines matières).

Dès lors, l'épreuve de force contre le gouvernement doit s'amplifier dans la jeunesse, jusqu'au vote de la loi, et même après la loi. Pour la réussite de la grève, les lycéens devront s'auto organiser, dans des cadres démocratiques (assemblées générales, coordina-

tions locales, etc.), pour discuter des revendications et établir des plans d'actions. Et à l'image des grèves de 1998 et 1999, les lycéens doivent compter sur eux-mêmes pour installer un rapport de force par la grève pour obtenir la satisfaction de leurs revendications.

Il est possible de dresser une série de revendications, issues des luttes de février. Tout d'abord, la première revendication est le retrait du projet Fillon. D'autre part, les revendications lycéennes concernent aussi l'embauche nécessaire de nouveaux professeurs, de surveillants, ainsi que la mise en place de véritables moyens à la hauteur de l'enjeu que représente l'Ecole.

L'épreuve de force ne fait que commencer. La manif du 8 mars est une première étape. Et la date du 10 mars sera l'occasion de montrer qu'ensemble salariés (public et privé) et lycéens peuvent gagner !

Mathieu Dameron  
militant à la LCR de Chartres.

# Non à la privatisation de l'enseignement professionnel !

Le gouvernement a entamé la privatisation insidieuse et invisible, morceau par morceau, de l'Education Nationale. Tout à son projet (plan Borloo de cohésion sociale) d'augmenter de 350.000 à 500.000 le nombre de places dans l'apprentissage, il cherche à détruire l'enseignement professionnel public. La menace est bien réelle. Le cas de la section professionnelle du lycée Silvia-Monfort à Luisant en est la parfaite illustration.

Ce lycée accueille environ 1.500 élèves, dont 400 sont scolarisés par la voie de l'enseignement professionnel tertiaire. Le 6 décembre 2004, le proviseur réunissait l'ensemble des enseignants pour leur annoncer les mesures rectorales pour la rentrée 2005. Quatre diapositives furent alors projetées. La première affichait une baisse démographique sur le département. La seconde mettait en concurrence notre section professionnelle et celle d'un autre lycée de l'agglomération en terme de résultats. La troisième nous annonçait les mesures de suppression pour la rentrée : 58 places élèves en moins. La dernière nous informait de la fermeture de notre section «pro» d'ici 2010.

Les enseignants ont alors décidé de se mobiliser, en s'appuyant sur des paramètres objectifs : fort taux d'attractivité (le lycée refuse environ 150 élèves chaque année), résultats aux examens supérieurs à la moyenne nationale, fort taux de poursuite d'étude post BEP, investissement pédagogique important en collaboration avec le lycée général (places réservées en BTS pour certains bacs professionnels).

Devant la levée des boucliers, le 14 janvier dernier, le recteur a fait un pas en arrière en annonçant qu'il n'y aurait «pas de suppression à la section professionnelle de Luisant». Mais notre satisfaction a été de courte durée. Le 18 janvier, un communiqué du rectorat est venu rectifier le tir : il prétend avoir annoncé «pas de fermeture de la section professionnelle à terme», mais ne s'être pas encore prononcé sur la mesure de suppression des places élèves à la prochaine rentrée...

Depuis, nous continuons la lutte. Parce qu'elle dépasse le cadre local, elle nous concerne tous. Le gouvernement actuel emploie une stratégie identique à celle utilisée lors des réformes sur les retraites et la sécurité sociale. Il se désengage financièrement pour détériorer ce qui fonctionne et justifier ainsi une privatisation du secteur public. Car c'est bien de cela dont il est question : une privatisation de l'enseignement professionnel !

## Surcapacité structurelle ?

Ces dernières années, nous avons accepté dans les sections professionnelles environ 400 élèves sur 550 à 600 demandes. Il n'y a pas, il n'y a jamais eu de surcapacité structurelle à Silvia-Monfort. Au contraire, la réalité est celle d'un engorgement des filières professionnelles de notre lycée, qui se révèlent très attractives pour les élèves n'ayant pas eu accès à une seconde générale - souvent dans une situation sociale délicate, et un vécu d'échec scolaire. Nous permettons à ces jeunes de se réconcilier avec l'école, de retrouver un chemin de confiance, de valorisation de soi, et d'avenir.

Les chiffres académiques annoncent une capacité d'accueil en niveau V (BEP) trop élevée au regard de la baisse

démographique attendue. Depuis plusieurs années déjà, 6 élèves sur 10 sortant de 3<sup>ème</sup> se dirigent vers l'enseignement professionnel (BEP). Ce chiffre répondait à une demande des familles et à une réalité régionale. La diminution amorcée du nombre d'élèves susceptibles d'entrer en seconde motive donc le rectorat à diminuer cette capacité d'accueil. Cependant, les moyens utilisés, c'est-à-dire les mesures de fermetures concernant uniquement l'enseignement public. L'enseignement privé, et encore moins l'enseignement par apprentissage, ne sont touchés par ce soi-disant rééquilibrage !

Or, l'école publique accueille seulement 60% de ces élèves et malgré cela, elle seule doit assumer et subir les suppressions pour résoudre ce supposé problème de baisse démographique ! De fait, nous sommes bien devant une attaque réelle du système public. Si tel n'est pas le cas, pourquoi les suppressions de postes n'affectent pas l'enseignement privé, sur lequel le rectorat a également autorité ?



## Elévation des qualifications ?

Faute d'offres d'enseignement suffisantes post BEP, seuls 51% des élèves poursuivent leur cursus vers un baccalauréat dans notre académie. Dans notre établissement, nous obtenons des résultats largement supérieurs du fait de l'existence de baccalauréats professionnels et de 1<sup>ère</sup> d'adaptation dans notre structure, et par la volonté des enseignants d'impulser une re-mobilisation des élèves sur leur poursuite d'étude. De plus, un travail en partenariat avec des collègues du lycée général favorise l'accès des baccalauréats professionnels en

BTS. Notre lycée contribue donc parfaitement à la réalisation de cet objectif, et se positionne comme une autre voie de la réussite pour nos élèves.

Malgré cela, nous sommes l'établissement le plus touché en terme de fermetures sur le département et le troisième sur le plan académique ! Il est important aussi de rappeler que seulement 16% des élèves obtenant un BEP par voie d'apprentissage prolongent leurs études vers un bac. Par conséquent, favoriser l'apprentissage revient à favoriser l'arrêt prématuré des études : le rectorat fait en réalité le contraire de ce qu'il prétend faire. Son discours se révèle pour ce qu'il est : une poudre aux yeux, qui dissimule la sujétion des politiques éducatives à l'impératif absolu de faire des coupes claires dans les budgets publics. Le fait de fermer nos sections s'inscrit bien dans une stratégie de détérioration d'un système qui fonctionne au bénéfice d'un système privé d'apprentissage qui a prouvé son inefficacité sur l'élévation des qualifications.

## Privatisation et apprentissage ?

L'apprentissage répond avant tout à un besoin immédiat et ponctuel de main d'œuvre, non d'éduquer les jeunes ni de leur permettre l'accès à un plus haut niveau de qualification. L'apprentissage crée des situations de fatigue (les élèves ne sont pas sous statut scolaire mais des salariés. Ils sont donc régis par la réglementation du travail, soit 5 semaines de congés payés et 35 heures/semaine) engendrant de grandes difficultés à se consacrer à la formation théorique. Les ruptures de contrats d'apprentissage sont beaucoup plus nombreuses que les «décrochages» en lycée professionnel, et ces jeunes sans base solide en enseignement général ont plus de difficultés par la suite à bénéficier des offres de formations continues.

On veut aussi nous laisser croire qu'il est plus aisé de trouver un emploi après une formation par apprentissage. Or, les statistiques démentent cette thèse. Il est très rare que les entreprises embauchent le jeune après son contrat d'apprentissage ; elles préfèrent (et tout les y incite !) bénéficier des primes et exonérations en multipliant le recours à des apprentis : le jeune apprenti n'a plus qu'à pointer à l'ANPE, à 16 ou 17 ans. De plus, les apprentis, lorsqu'ils sont embauchés, le sont généralement dans des entreprises artisanales offrant peu de perspectives d'évolution, alors que les élèves issus de la voie scolaire s'insèrent de préférence dans les moyennes et grandes entreprises et voient leur carrière évoluer plus rapidement.

L'apprentissage est aussi source de discrimination sexiste, voire ethnique (les filles et les jeunes issus de l'immigration rencontrent plus de difficultés à obtenir un contrat avec les entreprises) alors que le lycée professionnel, en tant que service public d'éducation, accueille tous les jeunes afin d'assurer l'égalité du droit à l'éducation et à la formation. Au regard du principe d'égalité des chances pour tous, ces discriminations sont inacceptables.

Avec l'argent public prélevé sur les impôts des contribuables, les entreprises bénéficient de cadeaux, exonérations de cotisations patronales, salariales et de sécurité sociale, indemnités de soutien à l'effort de formation : 1524,49 € par an pour un jeune de moins de 18 ans et 1829,39 € pour ceux de plus de 18 ans.

Alors même qu'il finance des entreprises privées, le gouvernement ose nous annoncer qu'il n'a plus de budget pour l'Education Nationale et se permet ainsi de réduire considérablement les moyens alloués aux lycées professionnels !

Sigrid Gérardin,  
enseignante à la Section d'Enseignement Professionnel du lycée de Luisant, syndicaliste FSU



# Les partisans du OUI de Gauche ont la parole

## Pourquoi je voterai OUI !

**Parce que ce texte ne grave pas dans le marbre une vision ultra libérale de l'Europe.**

L'idée de « marché unique et de concurrence libre et non faussée » est présente dans tous les traités depuis le premier, celui de Rome en 1957. C'est le fondement même de l'Europe économique. C'est sur elle que s'est bâtie l'Europe d'aujourd'hui ! Rappelez vous l'Acte Unique de 1986 qui établissait le « grand marché intérieur » ! Ce qui est une nouveauté, c'est la reconnaissance du combat « contre l'exclusion sociale et les discriminations », la promotion de la « justice et la protection sociale », « la cohésion économique, sociale et territoriale » et la « solidarité entre les Etats membres », idées développées dans la première partie du traité. Ce traité est le premier à reconnaître l'existence des services publics, leur donnant ainsi un statut protecteur. Un coup d'arrêt à ce processus ne favoriserait que les partisans d'un grand marché et d'un minimum d'encadrement social !

**Parce que ce n'est pas un texte figé.**

La révision du traité n'est possible qu'à l'unanimité. C'était le cas de tous les traités qui ont fondé l'Europe et cela ne l'a pas empêché de se transformer radicalement. D'un simple accord commercial sur le charbon et l'acier, elle est devenue une zone de libre-échange, elle s'est dotée d'organes politiques communs, elle a supprimé les frontières intérieures et a créé une monnaie commune. La règle de l'unanimité n'a jamais empêché l'Europe d'évoluer. Rien ne permet de croire qu'elle n'évoluera plus.

**Parce que je trouve stupide de passer à coté d'une chance historique !**

Oh, je sais, certains disent qu'on pourra toujours faire un autre traité. Plus beau. Plus à gauche. Plus mieux, quoi ! En 1954, pour les mêmes bonnes raisons, certains autres ont refusé de ratifier le traité qui fondait la Communauté Européenne de Défense. Ce texte écrit par les fondateurs de l'Europe moderne prévoyait la création d'une armée européenne et, dans son article 38, d'une structure politique communautaire. En rejetant ce projet, les parlementaires français ont voué l'Europe à n'être, pendant près de cinquante ans, qu'une communauté économique et non une communauté politique ! Refuser de donner aujourd'hui à l'Europe une vraie dimension politique confortera ceux qui la refusent !

**Parce que je ne veux pas voter comme Le Pen.**

Sans commentaires.

**Parce que je souhaite que l'Europe joue un véritable rôle face aux Etats-Unis d'Amérique.**

Nous avons besoin que l'Europe devienne un véritable acteur politique. Elle doit assumer politiquement sa puissance économique. Pour reprendre la célèbre formule, elle est « un géant économique » et « un nain politique ». A

défait d'acquiescer un poids politique, elle ne pourra protéger ses intérêts, nos intérêts, face à ceux des Etats-Unis.

**Parce que je crois qu'un bon système politique est fondé sur un compromis !**

Ce projet de traité européen est le fruit de quatre années de négociations. Il est un compromis entre différentes conceptions de l'Europe. Entre ceux qui ne veulent qu'un grand marché européen et ceux qui espèrent une Europe fédérale. Entre des pays qui sortent à peine du communisme et des Etats prospères craignant les délocalisations ! Entre des amérícophiles et ceux qui espèrent (re)devenir une grande puissance économique. Toutes ces positions divergentes voire antagonistes ont trouvé un terrain d'entente pour créer un système politique qui ne sera ni celui de l'un, ni celui de l'autre mais celui de tous.

**Parce que je pense illusoire qu'un nouveau texte permette de faire accepter à toute l'Europe la seule vision d'une partie de la gauche française.**

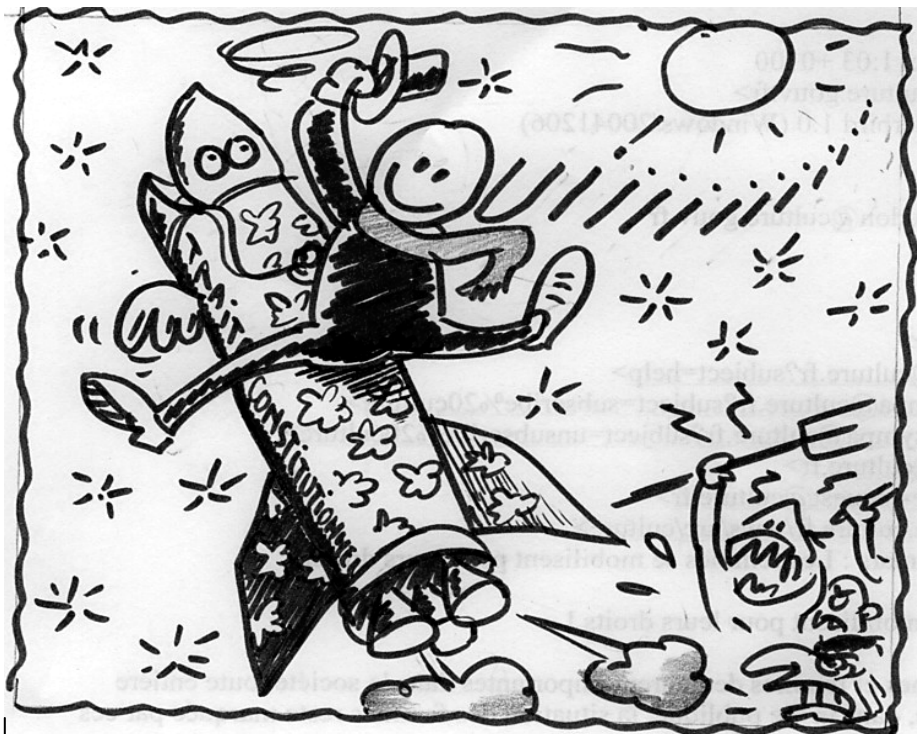
Le texte du Traité est issu d'un compromis et il contient d'importantes avancées. L'extension des pouvoirs du Parlement européen et des domaines pour lesquels les décisions se prendront à la majorité qualifiée et non à l'unanimité, la création d'un dispositif d'initiatives citoyennes, ce sont de vrais progrès !

Ce texte est largement accepté par les mouvements de gauche européens. Il est soutenu par la Confédération Européenne des Syndicats par 105 voix pour, 2 voix contre et 12 abstentions (dont la CGT). Pouvons nous sérieusement penser que les autres Etats européens accepteraient de remettre en cause ce travail de négociation ? Croire que la gauche française peut imposer aux britanniques sa vision de l'Europe ? Quelle prétention ! Un peu comme si les conservateurs anglais espéraient faire partager leur vision du monde à la gauche française ...

**Parce que j'ai confiance dans l'avenir.**

En cinquante ans, le chemin parcouru par l'Europe est immense. Qui aurait pu croire au lendemain de la seconde guerre mondiale que des nations qui s'étaient affrontées si féroce ment envisageraient d'unir leurs destins ? Pour que les cinquante prochaines années connaissent autant de progrès, l'Europe doit évoluer. Elle doit se doter de politiques communes dans plus de domaines. Elle doit donner à l'Europe une véritable dimension politique afin qu'elle soit un pôle fort, capable de soutenir ses valeurs humanistes et de défense des droits de l'homme. Même si le projet de Traité n'est pas parfait, il est un premier pas vers une Europe humaniste et solidaire.

Gandalf le Gris



### Appel pour le oui pour l'Eure-et-Loir

## Pour le projet de constitution, pour une Europe plus solidaire

A l'invitation de **L'Aiguillon**, dans le cadre de cette feuille OUI/NON, **Laurent Rabaté**, secrétaire fédéral du parti socialiste, a transmis le texte d'un appel, devant servir de base pour les signatures de soutien.

Nous ne voulons pas nous tromper de colère. Oui au vote sanction en 2007, oui à la constitution et au progrès de l'Europe en 2005. Nous appelons à signer le texte qui suit :

Le 29 mai prochain, les Français se prononceront sur le projet de traité constitutionnel, issu des travaux de la Convention, et approuvé par le Parlement européen et par les 25 chefs d'Etats ou de Gouvernements. Ce traité marque des progrès importants, pour la démocratie, et notamment pour les pouvoirs du Parlement européen ; il consacre de nouveaux droits sociaux, et donne une place nouvelle au principe de la négociation syndicale et aux services d'intérêt général, désormais reconnus à part entière. Il constitue une étape pour donner à l'Europe des institutions plus efficaces, et permet en particulier qu'une représentation extérieure plus stable lui soit donnée. Mieux respectée sur le plan international, l'Europe sera ainsi en mesure de mieux faire progresser le droit international et les principes de solidarité et de multilatéralisme.

Pour nous, il ne s'agit pas d'un point d'arrivée, mais d'un socle, qui doit permettre de nouveaux progrès à l'avenir, vers plus de démocratie, plus de solidarité et de cohésion. C'est pourquoi nous nous engageons dans la campagne pour le OUI au projet de constitution, pour un OUI à de nouveaux progrès dans la construction d'un espace démocratique et de solidarité.

**Les quatre conseillers régionaux socialistes d'Eure-et-Loir, dix conseillers généraux sur onze au sein du groupe de gauche au Conseil Général ont décidé de s'engager pour le OUI à la Constitution. Nous souhaitons que les soutiens soient nombreux, et appelons à signer ce texte et à le renvoyer à la Fédération du parti socialiste, 27 rue de la Clouterie, à Chartres.**



## Le Café Politique d'Energies Citoyennes

fêtera ses 5 ans le **2 avril 2005**  
au café Floribar à Chartres :

# OUI ou NON au Traité Constitutionnel ? (de 17 à 19h)



**L'Aiguillon**

Imprimerie : Chartres Repro  
Directeur de la publication : Gérard Leray  
ISSN 1625-7707

Energies Citoyennes  
30, rue de Fresnay  
28000 Chartres

**Ils ont bossé pour L'Aiguillon 50 :** Philip Lafeuil, Gérard Leray, Denys Calu, Alain Patelin, Mathieu Brétilard, Guy Liguily, Horace Lenain, Mélusine Enfaillite, Sigrid Gérardin, Nicolas André, Laurent Rabaté, Mathieu Dameron, Mauricette Girard, Gandalf le Gris, Claude Joly, Jean-Jacques Chatel, Eve Trancart, Bernard Farion, Marie Tournelle, Franck Carrey, Dimitri Keltchewsky, Chantal Vinet et Dominique Chéron.

Pour contacter L'Aiguillon : [aiguillon..info@free.fr](mailto:aiguillon..info@free.fr)

### Points de vente fixes

A Mainvilliers : **le Jourdan** (rue de la République).  
A Lucé : **le Cosmos** (place des Arcades) et **le Tabac-Presse du Vieux-Puits**.  
A Chartres : **le Khédive** (avenue Jehan-de-Beauce), **la Civette** (place du Cygne), **le Floribar** (rue de la Clouterie), **le Fontenoy** (rue St-Michel) **Aux Trois J** (boulevard Charles-Péguy), **le Jeanne d'Arc** (place Jeanne d'Arc).  
Et bien sûr, chaque samedi, sur le marché de la place Billard.

### Je m'abonne ! J'adhère !

° Je m'abonne à L'Aiguillon pour 14€ (11 n°s/an), frais de port inclus.

° J'adhère à EC pour 8€

° Je m'abonne et adhère pour un total de 20€ (règlement par chèque à l'ordre d'Energies Citoyennes)

Nom/Prénom : .....

Adresse : .....

Energies Citoyennes 30 rue de Fresnay Chartres



# POUR UNE EUROPE SOCIALE ET DEMOCRATIQUE NON A CETTE «CONSTITUTION»

Plus de 100 personnalités d'Eure & Loir ont décidé de lancer un Appel pour le Non de Gauche au Traité Constitutionnel Européen. Elles représentent une diversité d'opinions politiques, syndicales et associatives, qui refusent le caractère ultralibéral et antidémocratique de ce texte.

Ce traité s'appuie sur le respect de la concurrence qui doit être libre et non faussée. Il inscrit le libéralisme comme seule politique possible en Europe. Il accélère la liquidation des Services Publics, les délocalisations d'entreprises, la flexibilité de l'emploi au nom de la loi du marché. Il renforce les pouvoirs de la Commission Européenne et de la Banque Centrale Européenne, ce qui affaiblit encore le rôle des citoyens. Il ouvre la voie à une politique militaire totalement liée à l'OTAN. Il marque des reculs sur les droits sociaux dans les domaines du travail, de la santé, de la laïcité, des retraites et de l'égalité homme - femme.

Nous refusons cette Europe libérale et nous proposons d'autres objectifs pour une autre constitution. L'Europe doit se libérer du capitalisme financier et développer le progrès social, la démocratie et la coopération entre les peuples. Il faut une Europe qui renforce les garanties sociales, qui lutte contre le chômage et la précarité, qui assure le développement économique de tous les pays.

Les Européens ont besoin de plus de démocratie et de citoyenneté, afin qu'ils soient les acteurs de leurs choix politiques, économiques et sociaux.

Nous voulons une Europe de la Paix, qui respecte aussi les équilibres écologiques.

Ces 100 personnalités appellent à opposer un «Non» majoritaire au Traité Constitutionnel pour traduire dans les urnes les mobilisations sociales actuelles en lutte contre les politiques ultralibérales.

La victoire du «Non» permettra de remettre en chantier ce texte sur des bases nouvelles plus favorables aux peuples et à leurs besoins.

Pour avoir l'intégralité du texte de l'appel : <http://www.appeldes200.net>



## Une agriculture encore plus productiviste et dépendante !

Comme paysan, il faut dire « Non » car ce traité donne la force d'une Constitution au modèle de développement fondé sur l'agro-industrie et le productivisme incarné par la PAC. En outre, il stipule (article III-315) que *«la politique commerciale commune est fondée sur des principes uniformes, notamment en ce qui concerne les aspects commerciaux de la propriété intellectuelle»*.

Il s'agit en fait de promouvoir le respect de ces «principes uniformes» qu'on trouve dans l'accord sur

les droits de propriété intellectuelle de l'OMC, portant notamment sur les brevets. Grâce à cela, les semenciers ont avec les OGM la possibilité d'imposer légalement un lien de dépendance aux paysans et de mettre fin à des siècles de libre disposition de leurs propres semences.

De même, les dispositions du traité sur *«l'uniformisation des mesures de libéralisation»* (art. III-315), destinées à soumettre les agricultures paysannes à l'agrobusiness, sont en contradiction absolue

## Avec la “Constitution” européenne, le gouvernement Jospin n'aurait pas pu faire les 35 heures...

En effet, pour permettre le passage progressif aux 35 heures, le gouvernement Jospin a accordé diverses formes d'aides aux entreprises. Or, le Traité constitutionnel met le principe d'une «concurrence libre et non faussée» au-dessus de tout et la partie III prévoit systématiquement le respect de ce principe. L'alinéa 1 de l'article III-167 interdit explicitement toute aide ou subvention d'Etat à des entreprises :

«Sauf dérogations prévues par la Constitution, sont incompatibles avec le marché intérieur, dans la mesure où

elles affectent les échanges entre Etats membres, les aides accordées par les Etats membres ou au moyen de ressources d'Etat sous quelque forme que ce soit qui faussent ou menacent de fausser la concurrence en favorisant certaines entreprises ou certaines productions».

Le temps de travail n'étant pas déterminé par la Constitution, l'interdiction s'appliquerait. Il est donc particulièrement savoureux de voir aujourd'hui parmi les partisans du oui des artisans et des défenseurs des 35 heures...

## La fin des services publics !

Depuis 20 ans, les services publics sont pris dans la «tournante» libérale, que ce soit en France ou en Europe. De nombreuses directives ont été prises pour ouvrir le marché des services publics à la concurrence, préparant ainsi l'ouverture du capital et les privatisations. Les résultats sont catastrophiques : hausse des prix, baisse des effectifs.

En France, l'entreprise France Télécom est privatisée. La modification du statut d'EDF-GDF permet l'ouverture du capital, antichambre de la privatisation. La Poste s'apprête à supprimer les bureaux estimés non-rentables. Les bases juridiques pour l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire sont posées. La privatisation rampante du nucléaire civil fait fi de la sécurité.

La Constitution européenne va aggraver la déstabilisation et la remise en cause des services publics, suivant toute une série d'articles. Ainsi,

les aides accordées par les Etats membres à certaines entreprises «qui faussent

ou menacent de fausser la concurrence en favorisant certaines entreprises» sont «incompatibles avec le marché intérieur» (art III-167) : c'est la fin programmée du soutien public aux missions de services publics. Mais aussi, les Etats membres s'efforceront «de procéder à la libéralisation des services au-delà de la mesure qui est obligatoire en vertu de la loi-cadre européenne» (art III-148), pas besoin de commentaires !

Point d'orgue de la constitution libérale, il n'y a plus de service public ! Fini ! L'Union Européenne emploie le terme de service d'intérêt économique général soumis aux règles de concurrence ! Le social disparaît pour faire place à l'économie de marché. Alors que La Poste et les autres services publics sont menacés, voter NON, c'est mettre un coup d'arrêt à la casse des services publics.

## 100 personnalités du département appellent au «NON de Gauche»

AISSATA Gadjio (citoyen) ; ALLIOT Patrice (instituteur, militant syndical et antiraciste) ; AMIEL Sidney (militant de gauche, avocat de la CGT) ; AUBERT Jean- David (citoyen) ; AYELLA André (ancien ouvrier de Valéo Dreux et MRC) ; BARBE Pierre (retraité PCF) ; BENOIST Yves (CGT Nortel ex conseiller municipal PCF de Châteaudun) ; BIDDY François (syndicaliste CGT LG Philips) ; BILLARD Noël (cheminot, Energies Citoyennes) ; BOCEL Jean-Claude (secrétaire union locale CGT Epemon) ; BONJOUR André (enseignant retraité, PCF) ; BONJOUR Marylène (enseignante) ; BOUDROT Jean-Pierre (retraité de l'enseignement, conseiller municipal de Nogent le Rotrou) ; BOULET Monique (maire adjoint PCF de Lèves) ; BOURDIER-AUBERT Danielle (MRC Dreux) ; BOURGEOIS James(LCR, CGT) ; BRAESCH Daniel (maire de Trizay Coutretot) ; BRETTE Philippe (maire adjoint Lèves) ; BRETILLARD Mathieu (président de République et Démocratie) ; CALU Denis (Energies Citoyennes) ; CALU Elisabeth (Energies Citoyennes) ; CHARTRAIN Mylène (responsable association humanitaire) ; CHARTRAIN Marcel (ancien conseiller municipal de Luisant) ; CHARTRAIN Véronique (enseignante) ; CHERON Dominique (militante associative Energies Citoyennes, syndicaliste SDU-CLIAS 28 FSU) ; CLIPET Christiane (militante collectif de Défense du Logement Social de Beaulieu) ; COHU Jean-Claude (syndicaliste CGT, président du conseil des Prud'hommes de Chartres) ; COURET Jimmy (enseignant) ; DAMERON Mathieu (FSU, LCR) ; DAUBIN Antoinette (professeur retraité, ATTAC) ; DAVID Louis (maire adjoint PCF Trizay Coutretot) ; DEFANCE Guillaume (LCR) ; DESEEZ Guy (syndicaliste responsable comité chômeurs CGT) ; DOUAUD Ronan (enseignant, membre d'ATTAC) ; FAUCON-GASCHET Ginette (conseillère municipale PCF Lucé) ; FERRAND Pierre (conseiller municipal PCF Mainvilliers) ; FLEURY Gérard (syndicat CGT mairie de Chartres) ; FONTELLE Claude (retraité enseignant, PCF Nogent le Roi) ; FORTIN Gérard (employé territorial, syndicaliste CGT) ; GARCIA Dominique (conseillère municipale PCF Châteaudun) ; GAULLIER Guillaume (conseiller municipal St Georges sur Eure) ; GAUTHIER Jean-Marc (conseiller municipal délégué PCF Mainvilliers) ; GEOLLOT Lionel (secrétaire départemental PCF) ; GERARDIN Sigrid (syndicaliste enseignante) ; GOURMOND Jean-Robert (enseignant, syndicaliste FSU) ; GRUBER Claude (responsable CGT Novo Nordisk) ; HAMON Michel (représentant syndical CGT LG Philips) ; HARDY Jean (ancien maire PCF de Châteaudun et ancien conseiller régional) ; HUBERT Pascal (syndicaliste CGT équipement) ; JOLY Dominique (ATTAC) ; JUMEAU Philippe (enseignant, syndicaliste) ; KHATTAR Fathia (MRC Dreux) ; LAFEUIL Philip (Energies Citoyennes) ; LAKEHAL Nabila (responsable PCF Chartres) ; LALYS Frédérique (syndicaliste enseignante) ; LANDAIS Joël (ATTAC) ; LANGELLIER Christine (conseillère municipale PCF de Vernouillet, présidente de l'Association des Elus Communistes d'Eure & Loir) ; LANGELLIER Jacky (syndicaliste cheminot CGT) ; LE BAIL Claude (ATTAC 28, membre du syndicat FO) ; LEDORE Denis (syndicaliste éducation) ; LENOIR Marie-Thérèse (syndicaliste enseignante) ; LEPINE Denise (conseillère municipale PCF de Mainvilliers) ; LERAY Gérard (militant Energies Citoyennes) ; LETERTRE Roger (ATTAC) ; LOURY Jean-Marie (faucheur volontaire d'OGM) ; MAGHRI Moncef (ATTAC Dreux) ; MAGUET Marcel (porte-parole Confédération Paysanne) ; MALNOU Lucette (secrétaire du Syndicat CGT des Territoriaux) ; MARCHADOUR Maud (conseillère municipale PCF Dammarie) ; MARCHAND Etienne (retraité communaux, PCF Châteaudun) ; MARIE Ghislain (adjoint au maire de St Georges /Eure) ; MARTIN Antonio (syndicaliste cheminot CGT) ; MAUCHIEN Jacques (ATTAC) ; MERABET Nadir (syndicaliste CGT Spectacle) ; MONTECINOS Anne (LCR) ; MONTECINOS Fernando (LCR) ; MONTI Philippe (ATTAC) ; MONTI-LOVICH Patricia (ATTAC) ; MOREAU Catherine (enseignante) ; MOREAU Jean-Philippe (enseignant, SNESup, ATTAC) ; MOURAD Stéphane (LCR) ; ORSSAUD Janine (citoyenne militante antiraciste) ; PADOIS Dominique (conseiller municipal de Chartres) ; PAPILLON Louis (militant associatif) ; PARÉ Harana (militant MRAP) ; PEIGNIER Jean-Pierre (ATTAC) ; PERCHE Laurent (enseignant, militant syndicaliste FSU) ; PICHON Daniel (ouvrier d'état retraité météo, PCF) ; POISSON Emmanuel (secrétaire général UL CGT Nogent le Rotrou) ; POZE Michel (conseiller d'orientation psychologue) ; PRIER Céline (syndicaliste) ; QUECHON Michel (syndicaliste cheminot CGT) ; QUERITE Gisèle (conseillère municipale PCF de Dreux conseillère régionale) ; RAIFFE Maurice (directeur d'école) ; ROBERT Catherine (militante antiraciste MRAP) ; ROLANDO Pascal (enseignant syndicaliste) ; SECK Awa (membre du Comité National du PCF) ; SIMON Claude (professeur, responsable PCF) ; STERN Catherine (militante antiraciste MRAP) ; TALON Jean-Christophe (syndicaliste CGT) ; THEUILLON Noël (militant SNUI, SOLIDAIRES) ; TREBUCHET Claude (syndicaliste CFTC Snappon) ; VIDAL Serge (ingénieur EDF, syndicaliste CGT) ; VILLEMADE Hugues (syndicaliste) ; VINSOT Bernard (syndicaliste cheminot CGT) ; VINSOT Guy (retraité enseignant)...

## Les réunions publiques du NON

⇒ L'appel des 100 pour le NON de Gauche : le 14 mars à 20h30 à la salle des fêtes de Mainvilliers.

⇒ ATTAC, pourquoi voter NON : le 24 mars à 20h30 à l'espace Soutine à Lèves, avec Bernard Cassen (Pdt d'honneur d'ATTAC France).

## Comment former des hommes dans cette Europe-là?

En théorie, l'éducation n'est pas une compétence de l'Union qui la laisse aux Etats. Au nom d'un idéal de culture commune, d'aucuns diront "hélas" et plaideront pour une accélération du processus de convergence des systèmes de formation (cf LMD\* dans le supérieur). Mais, sans même parler de leur diversité linguistique sans doute sous-estimée et mal traitée, les histoires et les cultures des peuples européens restent très différentes en matière éducative: en témoignent par exemple, en France, l'école maternelle, la laïcité, le service public et ses potentialités de justice sociale...

En fait, les libéraux le savent, la politique européenne contourne déjà aisément cette "exception éducative": depuis longtemps la Commission européenne s'occupe de formation professionnelle et depuis le sommet de Lisbonne en 2000 l'"économie de la connaissance", l'une des "Grandes Orientations de Politique Economique" (GOPE), prévoyant des créations d'emplois de services peu qualifiés, mobiles et flexibles, détermine des principes éducatifs ordonnés autour des notions de "capital humain", de performance, d'employabilité, de culture et de gestion managériale des systèmes éducatifs, et met en avant, par exemple, l'idée qu'il s'agit que chacun acquière un "socle des indispensables". Loi Fillon nous voilà ! Grâce à sa "méthode ouverte de coordination", la Commission européenne peut ainsi inspirer la politique de chaque Etat et irriguer chaque pays de ces principes. Les grands médias ont à cet égard leur part dans la (dés)(in)formation des hommes. Les Parlements, eux, ne sont pas consultés à ce stade. Les organisations syndicales

ne sont pas évoquées.

De même que les autres services d'intérêt économique général (SIEG) , l'Educational nationale serait, sauf très improbable dérogation, soumise à la sacro-sainte loi de la concurrence "libre et non faussée" et condamnée à y préparer les enfants. Adieu l'idée du service public enseignant les principes universalistes, sur lesquels il est lui-même fondé, d'égalité devant le savoir et la formation, et de laïcité: les responsables des communautés religieuses, eux, sont reconnus comme interlocuteurs (art.I-52). Euphémisée aussi la référence à l'histoire tragique de l'Europe du XXe siècle, au profit, dès la première ligne du préambule, de ses "héritages culturels, religieux et humanistes", dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils mériteraient un regard plus critique (guerres de religion, colonialisme, racismes, génocides...) sur les responsabilités européennes à l'égard des autres peuples et citoyens (notamment migrants) du monde: la paix n'est d'ailleurs pas citée comme une valeur fondant un idéal d'humanité, mais comme un objectif politique parmi d'autres, après... "la transparence de la vie publique"! Et on sait qu'en matière constitutionnelle, l'ordre et la fréquence des mots clefs révèle le sens profond de tout texte...

**NON, vraiment, ce texte ne donne aucune assurance sur les exigences culturelles qui pourraient fonder une Europe de paix, de justice, de développement et de respect mutuel entre tous les hommes et les peuples d'Europe et du monde.**

\* Licence-Maîtrise-Doctorat



## Chirac complice de la dictature togolaise

Le médecin Franck Carrey, spécialiste de la Tchétchénie et de l'Afrique, a récemment adressé cette lettre ouverte au Président Chirac pour critiquer l'ingérence des autorités françaises dans les affaires intérieures togolaises après la mort du dictateur «ami» Eyadema.

«Je soupçonne la France (j'entends par là l'Elysée, l'état-major) d'avoir activement participé à l'installation au pouvoir, au Togo, du fils\* de Gnassingbé Eyadema. Et cela dans le but de conserver le contrôle politique et de poursuivre la prédation économique exercés sur ce pays depuis plusieurs décennies.

"Le temps des coups d'Etat militaires est terminé", comme le disait il y a peu votre collaboratrice Alliot-Marie, ministre de la Défense ; voici venir le temps des coups de force hâtivement maquillés en révision d'urgence (et illégale) de la Constitution.

Quant aux forces françaises présentes au Togo (deux mille cinq cents hommes; en vertu de quoi ?), elles n'ont pas été mises en alerte pour éviter les excès des forces togolaises, mais ceux d'une opposition de plus en plus pressante, de moins en moins manipulable. Une opposition que l'on tente habilement de faire taire, grâce à deux mois de deuil national. De nouveau, comme en Côte d'Ivoire, nos soldats se retrouvent ainsi en situation de tirer sur des civils.

La France convient, tardivement, de la nécessité d'exiger l'organisation sous peu d'élections démocratiques : est-ce à celui qui est arrivé au pouvoir par manœuvre que cette mis-



sion sera confiée ? Sera-t-il secondé par nos experts en truquage préélectoral, qui ont déjà montré à maintes reprises leurs compétences en Afrique?

Pourquoi cette lettre? Parce que nous sommes lassés de ces mensonges arrogants, de ce refus de vérité. Parce que nous ne supportons pas qu'en notre nom, notre "démocratie" impose hors de nos frontières un déni de démocratie, et participe à maintenir indéfiniment des populations sous le joug de la dictature ou des régimes autoritaires.

Vous me dites que je recevrai une réponse ? Je défie vos attachés chargés du courrier d'argumenter de façon crédible contre ce texte».

Franck Carrey

\* Sous la pression de la communauté internationale, Faure Gnassingbé a démissionné le 25 février, mais a annoncé sa candidature à l'élection présidentielle du 24 avril, fort du soutien de l'armée de feu son père.

## Sur place, rien n'a changé

Les médias, en France, insistent sur les signes d'ouverture, dont nous nous réjouissons, dans le conflit israélo-palestinien :

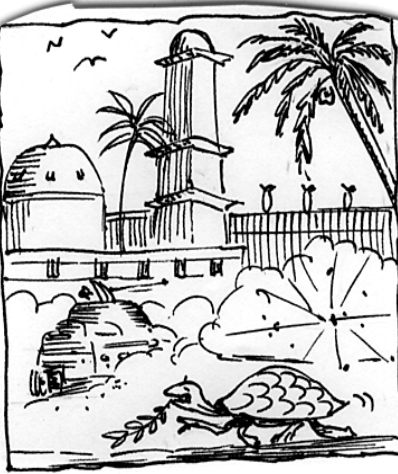
- volonté de négociation des gouvernements américain et israélien ;
- cessez le feu accepté par Mahmoud. Abbas et Ariel Sharon à Charm el-Cheikh ;
- premières mesures du gouvernement de l'Autorité Palestinienne, mis en place après les élections démocratiques unanimement louées par la communauté internationale ;
- libération de 500 prisonniers palestiniens (il reste encore environ 7500 jeunes et adultes en détention administrative dans les prisons israéliennes) ;
- promesses d'évacuation par Israël des colonies de la bande de Gaza.

Mais les témoignages que nous avons par Abdel Fattah Abu Srou, responsable du centre culturel Al Rowwad, du camp de réfugiés d'Aïda, avec lequel notre association est jumelée, sont très inquiétants. Egalement, le président des Amis du théâtre d'Al Rowwad, de retour, mi février, de Bethléem, nous dit être revenu «accablé». Sur place en effet, rien n'a changé :

- les check points sont toujours là et les Palestiniens continuent à ruser pour les éviter, parce qu'ils ne sont pas autorisés par l'occupant à sortir de Bethléem ;
- la construction du «Mur de sécurité» (mur de béton de 8 mè-

tres de haut ou barrière électrique) se poursuit, confisquant les terres des Palestiniens, détruisant les champs d'oliviers, isolant des populations entières, rendant les déplacements des Palestiniens dépendants de la bonne volonté des soldats israéliens, provoquant des ravages indescriptibles et aggravant la haine entre les communautés. Le mur domine Aïda et enferme encore davantage les réfugiés ;

- ce mur confirme tous les jours que son tracé n'est nullement sécuritaire : il confisque les réserves naturelles d'eau des Palesti-



niens et empêche physiquement les agriculteurs de cultiver leur terre, ce qui permet ensuite aux colons de les envahir ou au gouvernement israélien de se les approprier en les déclarant non cultivées ;

- les colonies s'agrandissent sans relâche ; en Cisjordanie, de vraies villes poussent sur les ter-

rains volés aux Palestiniens ;

- une route réservée aux Israéliens pour aller, en 10 minutes, de Jérusalem au tombeau de Rachel (lieu de pèlerinage pour les Juifs), à l'entrée de Bethléem, joute le camp et nargue les Palestiniens qui mettent parfois plus de 2 heures pour se rendre dans la ville voisine située à quelques kilomètres ;
- l'économie palestinienne est toujours asphyxiée par le blocage systématique du territoire par Israël et la plupart des habitants du camp sont toujours sans travail ;
- les Palestiniens se méfient de négociations qui les obligeraient à de nouvelles concessions alors qu'ils sont «parqués» dans 23 % du territoire où ils vivaient avant 1947.

Peu de place est réservée pour présenter les nombreuses manifestations pacifiques des Palestiniens et des Israéliens, souvent conjointes et soutenues par des militants internationaux. Elles témoignent d'une résistance pacifiste, courageuse, continue et fortement organisée, et sont porteuses d'espoir, alors que nous est surtout donné le spectacle de la résistance à l'occupation par la violence et les horreurs de la répression en retour.

Monique Vincent

Association Solidarité avec les Camps Palestiniens de Bethléem  
40 rue des Chaises  
28000 Chartres (02 37 28 43 83)

## Humeurs

**Chirac lâché par ses amis.** Le dictateur togolais Gnassingbé Eyadéma qui casse sa pipe, l'ancien 1<sup>er</sup> ministre et milliardaire libanais Rafic Hariri pulvérisé dans un attentat à Beyrouth, le seigneur de la Polynésie française Gaston Flosse détrôné par les indépendantistes. Sale mois de février ! Putain d'hémorragie d'amis de trente ans ! A ce train, Chirac n'aura bientôt plus que Sarkozy pour lui tenir compagnie...

**Trop d'élections.** Lundi 21 février, 7h47, sur *France Info*, le journaliste de service explique que l'inflation des scrutins - trois en un an, c'est de la folie dans une démocratie ! - expliquerait en partie la très faible participation des électeurs espagnols au référendum sur le traité constitutionnel européen (42,32%). J'ai failli me couper en me rasant...

**Dîner de cons.** Georges W. Buisson et Jacques Chirac se sont retrouvés dans la soirée du 21 février à l'ambassade des Etats-Unis d'Amérique à Bruxelles. Au menu de la réconciliation, les ingrédients du parfait dîner de cons : du vin de Californie et des ...frites.

**Chirac lâche ses amis.** Bail bail, Hervé Gaymard ! (titre de Une du *Canard Enchaîné*, 23 février). Ça sentait tellement le cramé à l'Elysée à cause du pyromane de Bercy que le colonel des pompiers Chirac a donné l'ordre d'évacuer les étages inférieurs. Bilan : 10 morts, dont huit enfants. Sauter d'un duplex situé aux quatrième et cinquième étages, ça ne pardonne pas...

**Qui a balancé le chiraquien Gaymard ?** De toute évidence, c'est quelqu'un du ministère des Finances qui a fourni au *Canard Enchaîné* le tuyau du duplex de 600 m<sup>2</sup> pour 14.000 euros mensuels. Alors qui ? Sarkozy ou Sarkozy ?

**Tout foul'camp.** L'équipe de France de rugby invitée à déjeuner par Sarkozy. Explication : l'entraîneur Bernard Laporte est un admirateur du patron de l'UMP. Quand on vous disait que c'était un sport de droite...



Inédit, inespéré, ce slogan, rue de l'Arbat, au centre de Moscou, le 23 février dernier, jour de la commémoration de la déportation par Staline des Ingouches et des Tchétchènes. La manifestation a été dispersée au bout d'une demi-heure, mais elle a eu lieu ! De plus en plus de Russes osent désormais proclamer leur opposition au Kremlin, protestant contre la militarisation de la société, la guerre en Tchétchénie, dénonçant le chaos social. On ne peut que regretter le peu d'empressement des gouvernements et des médias européens à relayer ce mouvement, contrairement à ce qui fut heureusement accompli en faveur de la révolution orange d'Ukraine. Si l'Occident, si les oligarques le décidaient, les moyens afflueraient, qui donneraient au souffle démocratique la force et l'homogénéité qui lui manquent.

Ce frémissement social s'accompagne d'autres signes : à Londres, les représentantes du parti des Mères de Soldats ont rencontré le ministre en exil Ahmed Zakaev ; l'accord passé entre eux, en vue de la paix, est une première dans l'histoire russe. Quant à la Cour européenne des Droits de l'Homme, elle vient de condamner officiellement l'Etat russe, rendant justice à six civils tchétchènes qui avaient dénoncé tortures et ratisages, des bombardements prémédités sur des villages et des convois de réfugiés. Ces faits remontent à l'année 2000. Cent requêtes similaires attendent.

Enfin, tandis qu'une Biennale d'art se déroule sous surveillance à Moscou, refusant toute allusion à la guerre, à Poutine ou à l'Eglise orthodoxe dans les œuvres, de nombreux artistes ont choisi de claquer la porte et de présenter les leurs à...Grozny ! Rien moins ! Pour ce faire, une Biennale «off» se déroule en ce moment même à Paris, au Palais de Tokyo (près du Trocadéro), jusqu'au début d'avril, et les artistes ont transmis, par l'intermédiaire de la représentante de Memorial, Lida Yusupova, ainsi que d'une équipe de documentaristes, des modèles réduits de leurs

créations. Celles-ci ont commencé à «tourner» en Tchétchénie, où elles sont accueillies avec l'émotion que l'on peut éprouver quand toute trace de patrimoine est irrémédiablement détruite, quand un peuple se croyait oublié de Dieu et des hommes.

Une telle solidarité n'empêche pas qu'en France les dispositions draconiennes de la loi anti-immigrés rendent la vie plus que difficile à tous les réfugiés. A Orléans, il a fallu un bataillon du Raid, pas moins, pour cerner et arrêter deux ressortissants tchétchènes, munis d'ailleurs de papiers ; les assaillants eux-mêmes ont reconnu la disproportion des forces... pour ce qui n'était qu'un exercice d'entraînement ! A Vineuil, dans le Loir-et-Cher, en revanche, les élèves d'une classe de cinquième et leurs parents ont obtenu par leur mobilisation l'annulation de l'expulsion de leurs camarades Leïla, Zarina et Ibrahim, ainsi que de leurs parents.

Franck Carrey, notre ami médecin dont la précédente mission a été relatée dans *L'Aiguillon* 44, est reparti pour Grozny et le sud montagneux le 3 mars. C'est le premier retour au Caucase depuis la prise d'otages de Beslan, en vue, notamment, de poursuivre l'équipement d'infrastructures de thérapie anti-tuberculeuse. Des nouvelles dans un mois.

Poutine sera reçu par Chirac le 18 mars prochain, à l'occasion du Salon du Livre, consacré cette année à la Russie. Les vitrines des libraires parisiens, de Tolstoï à Guelassimov, sont peuplées à cette occasion des romans et documentaires qu'a inspirés la tragédie russo-tchétchène : il y aura des travées infréquentables pour le boucher du Kremlin et son hôte opportuniste. Gageons qu'il n'y aura pas non plus de détour par le Palais de Tokyo !

Chantal Vinet



Aslan Maskhadov, après en avoir appelé vainement aux médiations occidentales, après avoir lancé une proposition de cessez-le-feu qui n'a été ni écoutée à Moscou, ni relayée en Europe, vient de tomber dans une embuscade russe. Le 8 mars, c'est le seul président légitime de Tchétchénie qui a été assassiné par le FSB (successeur du KGB). Poutine triomphe ; c'est la règle de la sinistre guerre qu'il mène dans l'impunité totale. Quel chef d'Etat rendra hommage à Maskhadov ? Le seul défenseur d'un plan de paix étant éliminé, le champ est libre pour le déchaînement des extrémistes : les Occidentaux seront, avec les Russes, comptables de l'éventuel embrasement du Caucase. Si seulement les médias, au lieu de rapporter la hideuse satisfaction du Kremlin, recueillaient la parole des civils !



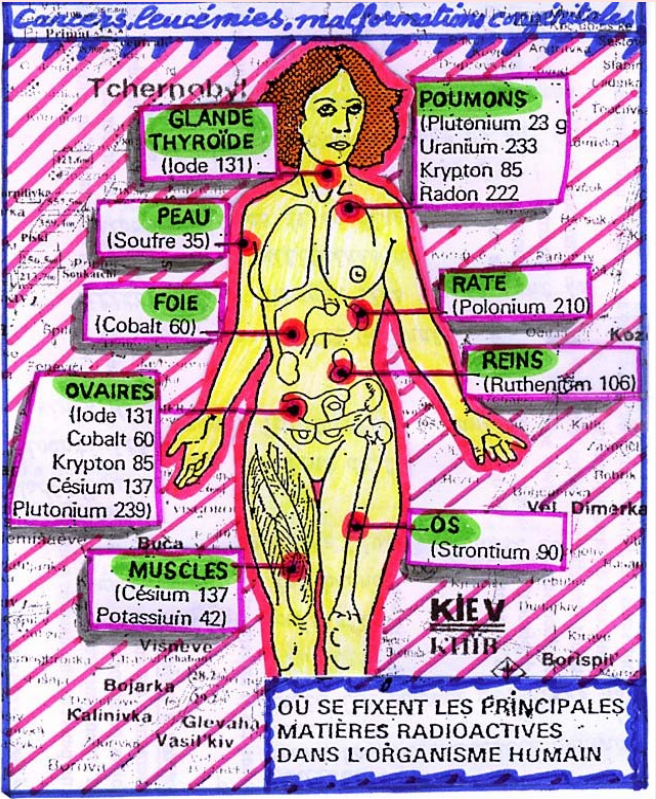
Tchernobyl 3

L'Empire contre-attaque !

Suite et fin de notre série d'articles consacrés aux effets de la catastrophe de Tchernobyl (avril 1986) sur la France. Des effets qui, eux, continuent dans tous les domaines : après la contamination de la chaîne alimentaire les premiers jours (Iode 131), il reste l'action durable du Césium 137 dans certaines zones d'accumulation de l'est de la France. Action d'autant plus redoutable que non signalée aux promeneurs, parce que le risque sanitaire est nié par les pouvoirs officiels. Et c'est là l'autre volet des conséquences de Tchernobyl : la mise à jour de la nature totalitaire de l'Etat nucléaire français. Face aux révélations de la Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la RA-Dioactivité (CRIIRAD), celui-ci a dû partiellement battre en retraite sur le front des bilans chiffrés. Une reculade désordonnée et révélatrice d'un mépris total de l'intérêt des populations et des principes scientifiques. Dans une seconde phase, ce pouvoir va tenter de «moderniser» sa communication. Sans renoncer, bien au contraire, à étouffer et couler définitivement ses opposants.

Lorsque l'on veut éviter le débat, la confrontation publique des arguments, il existe deux options. L'option 1 : la fermeture obstinée, style «ligne Maginot», s'arc-bouter sur des déclarations officielles successives, contradictoires et non expliquées, refuser de répondre aux questions gênantes, verrouiller toute voix dissidente... Ce fut exactement l'attitude des pouvoirs publics durant les dix-quinze premières années après Tchernobyl. Dès le 16 mai 1986, la consigne aux préfets (découverte incidemment en décembre 2001) fut de «décourager les moyens privés et locaux de mesure». Elle a abouti à la création de la CRIIRAD, un aiguillon qui causa les heureux ravages que l'on sait... Lorsque l'association indépendante, enquêtant sur la provenance des bilans chiffrés de la contamination de la France, publiés dans l'atlas européen, appela l'Office de Protection contre les Rayons Ionisants (OPRI), successeur du Service Central de Protection Contre les Radiations Ionisantes (SCPRI), celui-ci refusa purement et simplement de répondre. Ces attitudes, efficaces sur le moment, étaient intenables sur le long terme.

Changement de posture, les pouvoirs officiels passèrent à l'option 2 : l'ouverture tactique. L'on eut droit à un «tsunami» de rapports, de bilans, de communiqués provenant de divers organismes, officiels ou «neutres». Vous voulez de l'info ? En voilà ! Tous étaient financés par le lobby nucléaire...La modeste CRIIRAD n'avait évidemment



pas les moyens d'absorber, d'analyser, de répondre à ce déluge. Et bientôt, elle n'aura, faute de subventions, plus les moyens d'exister ! Non seulement le débat public n'a toujours pas lieu, mais le dossier initial n'est jamais traité : quel bilan chiffré véritable ? Quelles conséquences sanitaires ? Quelles responsabilités ? Quelques faits illustrent assez la poudre aux yeux actuelle :

- Pour le Mercantour, l'Institut de Protec-

tion et de Sûreté Nucléaire (IPSN), organisme on ne peut plus officiel, admet en 1996 une contamination très élevée (jusqu'à 314.000 Bq/m²), tout en se voulant rassurant : «dépôts rares et peu étendus», «zones peu fréquentées». Bref, il suffirait de quelques coups de pelle... La CRIIRAD vérifie aussitôt et diagnostique : les mesures sont correctes mais les dépôts sont extrêmement nombreux et dispersés (effets du dégel). La décontamination est impossible. Il faut impérativement signaler les zones en question et détourner les promeneurs. Les élus locaux, soucieux des seules retombées économiques, s'insurgent, attaquent. A l'Assemblée Nationale, Martine Aubry, alors ministre de la Santé, les appuie : «certaines poches»... », «exposition supplémentaire minime»... », «1% de plus que la radioactivité naturelle» ... Presque un encouragement à en manger !...

- L'affaire «Sisteron». A l'occasion du 15<sup>ème</sup> anniversaire de la catastrophe, *TF1* diffuse un reportage sur «les sols français encore contaminés par du Césium 137». Les chiffres de la zone de Sisteron (Alpes-de-Haute-Provence) y sont comparables à ceux de Kiev : 35 à 40.000 Bq/m². Le maire de Sisteron porte aussitôt plainte contre la CRIIRAD... laquelle n'avait même pas participé à l'émission ! Cette dernière a beau proposer une démonstration, rien à faire, direction les tribunaux ! Parallèlement, fin été 2001, l'IPSN annonce une «forte contamination» de la Corse (ce qui, pour la CRIIRAD, n'est pas un scoop !), la comparant aux doses subies par ...Sisteron.

Qu'importe, la CRIIRAD reste inculpée. Pour «délit de fausses nouvelles de nature à troubler la paix publique». Le 10 octobre, lors d'une conférence de presse, elle effectue devant les journalistes des mesures de terrain autour de Sisteron. Résultat : de 23.000 à 44.000 Bq/m2. Contre 1.400 à 2.800 selon l'atlas européen, et 13.000 à 17.000 pour l'IPSN ( !?). Hélas, opportunément, la Justice délivre un non-lieu pour prescription, privant encore une fois les rebelles d'une possible tribune.

La CRIIRAD communique : «A ce jour, aucun élu n'a intenté d'action contre les organismes qui ont sous-évalué la contamination provoquée par Tchernobyl. Si l'on considère les cartes du SCPRI ou de l'atlas européen, le délit de «fausse nouvelle» est patent. Le fait de minorer les risques ne semble pas de nature à troubler la paix publique». Ceci étant, la comparaison Sisteron/Ukraine ne se justifie pas, loin de là : si Kiev présente des chiffres comparables à ceux de Sisteron ou Digne, quand on monte vers la zone de Tchernobyl, on enregistre des 185.000, 370.000 voire 1.850.000 Bq/m² ! Valeurs

moyennes inexistantes en France. Des points d'accumulation dans les Alpes ne peuvent se comparer à des régions entières avec des dépôts moyens de plusieurs millions de Bq/m², avec du plutonium, notamment.

Officiellement, Tchernobyl a fait 40 morts...

En Belarus (Biélorussie), pays voisin de l'Ukraine, deux millions de personnes - dont 500.000 enfants - vivent encore dans des régions très contaminées. Le professeur **Bandazhevsky** a fait des recherches à partir de milliers d'enfants et d'adultes. Il a démontré le danger représenté par les incorporations chroniques de produits radioactifs. L'appareil cardio-vasculaire (mais aussi le foie, les reins, les organes endocriniens, la vision, le système immunitaire) est menacé par le Césium. Les enfants sont bien plus exposés. De son côté, le professeur **Nesterenko**, directeur de l'institut indépendant Belgrad, a mis en place 370 centres de contrôle radiologique. Des centaines de milliers de mesures effectuées. Conclusion de ses travaux : les enfants présentent des taux de Césium 137 quatre fois plus élevés que les adultes ; les effets des incorporations chroniques de radionucléides sont très différents de ceux générés par une irradiation externe intense et brève comme à Hiroshima ou Nagasaki.

Le professeur Bandazhevsky a été arrêté, emprisonné six mois, libéré grâce à *Amnesty International* et, enfin, condamné à huit ans de prison ferme. Le professeur Nesterenko a été privé de crédits par le ministère de la Santé belarus, ses laboratoires ferment les uns après les autres (plus que 83 sur 370...). Le Belarus n'est pas la France, me direz-vous. Certes. Mais si Tchernobyl avait eu lieu en France ?

Face aux preuves scientifiques fournies par la CRIIRAD, les officiels français font la sourde oreille, au mépris de la protection de la population. Et pour cause, toutes les structures impliquées travaillent pour le développement du nucléaire ! Officiellement, Tchernobyl n'est responsable que d'une quarantaine de morts et d'un excès de 1.800 cancers de la thyroïde.

Quant à la France, R.A.S. ! Laissons la CRIIRAD conclure : «L'avenir est entre nos mains. A chacun de choisir en conscience, de fermer les yeux ou résister. Nous devons aux victimes de Tchernobyl de tout mettre en œuvre pour que la justice soit rendue, pour que soient établies les véritables conséquences de la catastrophe».

Dimitri Keltchewsky

Courriel CRIIRAD : [bureaucriirad@freesbee.fr](mailto:bureaucriirad@freesbee.fr)

Les aventures de «Momo» au vert (2<sup>ème</sup> épisode)

L'écologie pragmatique...

Jean-Luc, Dany et moi, nous avons acheté un bâtiment agricole de 300 m² au sol joutant sept hectares de prairies, avec une cave en terre battue, deux écuries pour les ânes, une étable et une grange à rénover en logements pour nous-mêmes. La charpente est en bon état. Au creux d'un vallon, une source à faible débit (chargée de 50 mg de nitrates !) alimente une mare à valoriser dont le trop-plein s'écoule par un petit ru. Nous avons monté une SCI (Société Civile Immobilière) qui évoluera en SCEA (Société Civile d'Exploitation Agricole) dans les deux années à venir.

Trouver ce lieu n'a pas été si simple. Nous souhaitions rester en Eure-et-Loir. Mais les terres agricoles sont confisquées par la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) et les agriculteurs qui veulent s'agrandir. Aucune chance pour le retour à la terre des urbains ! L'occasion s'est présentée à 20 kilomètres de Nogent-le-Rotrou, dans l'Orne. La voie ferrée était un atout supplémentaire, ainsi nous pourrions pratiquer l'intermodalité des transports. Ce lieu, nous allons y vivre, nous y installer progressivement. Actuellement, il n'y a pas de partie habitable. C'est pour cette raison que je suis installée, sous la grange, dans une caravane avec son auvent. Après deux mois d'aménagement, mon "home" est emmaillotté, façon Christo, sous plastique à bulles. C'est super, il fait chaud et plus de courants d'air. Les travaux de première urgence presque terminés : raccordements aux réseaux communaux (eau, électricité, ligne téléphonique). Pour l'instant, nous sommes toujours alimentés par l'ancien propriétaire. Jean-Luc a réalisé son premier mortier "propre" avec du sable et de la chaux pour intégrer dans le mur de pierres calcaires le boîtier EDF, façon traditionnelle. Il a aménagé une salle de bain provisoire dans la grange avec douche, lavabo, évier, convecteur....

Nous voulons créer un lieu écologique qui préserve l'environnement (bonne gestion de l'eau, protection des sols...). Nous avons choisi un fonctionnement écologique avec récupération des eaux grises (des douches, de la vaisselle, du linge à laver) et filtration par lagunage individuel. L'évacuation est en place : il reste à installer les bacs à filtration dans la pente, avec les plantes filtrantes (un chantier vous sera proposé un dimanche, au printemps, dans le cadre du SEL, Système d'Echange Local). "Les toilettes sèches

Biosphère 2 : près de 3.800 espèces animales et végétales y ont été introduites, dont Dany, Jean-Luc et Momo...



à litière biomatrisée", avec copeaux et sciure de bois, sont efficaces pour la protection et la gestion de l'eau. Elles ne nécessitent ni raccordement, ni canalisation d'eau. Elles participent à la fertilité naturelle des sols car elles intègrent le compost du jardin constitué des déchets de cuisine, de jardin et de la paille. C'est la solution que nous avons mis en place, facile pour les ruraux qui ont un jardin. Il est scandaleux de gaspiller de l'eau "propre" qui coûte cher à assainir par la suite.

Nous avons commencé la plantation de notre

première haie vive devant la façade pour nous protéger des vents dominants d'ouest. Notre premier arbre est un liquidambar qui flamboiera à l'automne. C'est la cagnotte du petit panier à cuisson vapeur qui nous a permis de l'acquérir (Merci les énergies citoyennes !).

Quelques petits soucis de voisinage sont à régler, au jour le jour, par négociation et conviction. L'ancien propriétaire avait accumulé et stocké des vieux pneus pour caler ses bâches d'ensilage. Il doit les évacuer. C'est dans le contrat de vente. Mais la nouvelle législation empêche de passer par les déchetteries. Il doit payer les services d'une entreprise spécialisée, chargée de cette collecte de déchets encombrants et polluants (15 € par pneu de tracteur). Sa première réaction a été de vouloir les dissimuler dans le chemin creux, pratique très courante à la campagne (Oh ! Quelle horreur ! Pas de décharge sauvage chez nous !). Les déchets, c'est l'affaire de tous, en tous lieux. Les réduire à la source, interdire les pratiques délicieuses sont des solutions à proposer rapidement. Les entreprises qui veulent promouvoir le développement durable doivent intégrer la récupération et l'élimination de leurs déchets en priorité, ou payer une taxe à Eco Emballages.

V'la le printemps qui pointe le bout de son nez. Nous avons fait analyser par un labo, la qualité de la terre des prairies. Un ingénieur agronome (merci la Conf' !) est venu nous conseiller. Nous sommes prêts pour attaquer le jardin. Quelle aventure ! La prochaine fois, je vous parlerai de grélinette, d'aérabèche et de compostage. Ça, si ce n'est pas de l'écologie "pragmatique", les mains dans la boue !

Mauricette Girard (à suivre)



L'Aiguillon a décidé d'afficher ce logo libre de droit que vous pouvez copier, agrandir, imprimer, dupliquer, et surtout coller, sur votre boîte aux lettres, votre papier à lettre, votre maison, votre voiture, votre site... Né d'une initiative citoyenne, il est appelé à un avenir inversement proportionnel à celui de l'Accord Général sur le Commerce des Services de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). L'AGCS constitue une attaque frontale contre les services publics et les droits politiques et sociaux des individus : il vise ni plus ni moins en l'instauration d'une dictature basée sur le libéralisme, à l'échelon planétaire. (<http://horsagcslogo.chez.tiscali.fr/>)

Dans L'Aiguillon 51 :

«Bientôt la fin du monde !»